CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

« Elaboration de la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (et feuille de route associée) de la République de Maurice, dans un contexte de changement climatique »

Dans le cadre du programme

ADAPT ACTION | UN PROGRAMME AFD GROUPE

Pour le compte de
L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT

Référence interne : CLN 2026-0288

Pouvoir adjudicateur :
Agence Française de Développement, 5, rue Roland Barthes, 75598 Paris Cedex 12- RCS PARIS B 775 665 599- téléphone : 00 33 (0)1. 53. 44. 31. 31

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1. CONTEXTE GENERAL 3
1.1. Présentation de l'AFD 3
1.2. Le programme AdaptAction à Maurice 3
ARTICLE 2. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU MARCHE 4
2.1. Généralités sur les manifestations du changement climatique à Maurice..... 4
2.2. Vulnérabilité des littoraux mauriciens face au changement climatique et enjeux socio-économiques associés..... 5
2.3. Dynamiques et partenariats actuels et futurs 8
2.4. Entité(s) bénéficiaire(s) ou directement concernée(s) par l'appui 12
2.5. Objectifs du marché et résultats attendus..... 13
ARTICLE 3. DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS 16
3.0. PHASE 0 (hors prestation) : Mise en pédagogie et appropriation du diagnostic de vulnérabilité par les habitants et acteurs du tourisme..... 16
3.1. PHASE 1 : Modalités de communication et prise en compte du contexte social, juridique et règlementaire..... 17
3.2. PHASE 2 : Définition d'une ambition nationale partagée 21
3.3. PHASE 3 : Définition de la feuille de route : les grands chantiers à l'échelle nationale et locale 23
3.4. PHASE 4 : définition des trajectoires d'adaptation territorialisées 26
3.5. PHASE 5 (Tranche Optionnelle) : définition des plans d'action à l'échelle des configurations territoriales et revue critique de projets..... 29
ARTICLE 4. CONDITIONS D'EXECUTION 30
4.1. Lieu de l'étude..... 30
4.2. Gouvernance, comité de pilotage et suivi de la prestation..... 30
4.3. Cadrage de la prestation..... 33
ARTICLE 5. LIVRABLES 34
5.1. Livrables de capitalisation 34
5.2. Récapitulatifs des livrables attendus pour la tranche ferme..... 35
5.3. Modalités de validation des livrables 37
ARTICLE 6. PROFILS DES EXPERTS REQUIS 37
6.1. Expertises attendues..... 37
6.2. Expertise attendue du chef de mission..... 39
6.3. Autres expertises 39
6.4. Considérations additionnelles..... 39
ARTICLE 7. LANGUE DE TRAVAIL ET CONTRACTUELLE 40

ARTICLE 1. CONTEXTE GENERAL

1.1. Présentation de l'AFD

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 200 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans plus de 150 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable pour un monde en commun.

Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, l'AFD finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.

Sa filiale Proparco (www.proparco.fr) soutient les investissements privés. Dédiée à la mobilisation de l'expertise publique française, Expertise France (www.expertisefrance.fr) a rejoint le groupe AFD en 2022.

L'AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement.

Elle assure la gestion du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

L'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, sont accessibles sur le lien suivant : www.afd.fr.

1.2. Le programme AdaptAction à Maurice

Maurice fait partie des pays partenaires du programme AdaptAction depuis son lancement en 2017. Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 1 du programme entre 2017 et 2023, la république de Maurice a bénéficié de trois appuis directs, qui s'inscrivent directement dans le continuum « Adaptation au changement climatique – Réduction des risques de catastrophes - Pertes et dommages ». Ces appuis sont les suivants :

- Un Appui à la revue à la hausse de l'ambition de la Contribution Déterminée à l'échelle Nationale de Maurice ;
- Une étude complète « Enhancing resilience to climate change ER2C » permettant d'évaluer la vulnérabilité de l'île principale aux risques inondations, de proposer des solutions d'aménagement sur trois sites pilotes et d'établir une stratégie nationale et un plan d'action pour la réduction des risques de catastrophes naturelles ;
- L'accompagnement de la Land Drainage Authority (LDA) à la réalisation du Land Drainage Master Plan (LDMP) sur l'île principale. Le LDMP a été publié officiellement en septembre 2025.

En parallèle, Maurice a également bénéficié, en tant qu'Etat-membre, d'activités spécifiques menées dans le cadre de deux programmes régionaux d'appui à la Commission de l'Océan Indien (COI [1]) pour le développement de services climatiques dans la région :

- Un projet de recherche intitulé BRIO - Building Resilience in the Indian Ocean, avec Météo France, visant à renforcer les capacités des services météorologiques nationaux et à doter la zone sud-ouest de l'océan Indien de simulations climatiques à haute résolution permettant de décrire le climat de la région jusqu'à l'horizon 2100 pour différents scénarios climatiques.
- La conduite de l'étude de faisabilité du projet HYDROMET - projet de renforcement des capacités des services hydrométéorologiques (staff et équipements) - et rédaction de la Funding Proposal en vue de sa soumission au Fond Vert pour le Climat. Ce projet est aujourd'hui en cours pour un montant de 70 M d'euros.

Concernant la phase 2, une mission d'identification des besoins a été réalisée à partir d'août 2023. Cette mission a permis de pré-identifier les pistes d'activités à mettre en œuvre à Maurice dans le cadre du Programme et ses différents axes d'intervention.

Le 26 février 2024 un protocole d'entente a été signé avec le **Ministère des Finances, de la Planification Economique et du Développement et le Ministère des Infrastructures nationales et du Développement communautaire.**

Un premier appui a été lancé en avril 2025 et concerne **« l'Elaboration d'une stratégie de gestion des eaux pluviales et de prévention des risques inondation sur l'île de Rodrigues, dans un contexte de changement climatique** ». Il est actuellement en cours et se terminera en juin 2026.

Un deuxième appui a été lancé en mai 2026 et concerne la « **Mise en pédagogie du Land Drainage Master Plan et renforcement des capacités des acteurs de la ville dans la mise en œuvre du concept de ville éponge et de solutions fondées sur la nature, afin de prévenir et gérer les risques inondations sur l'île Maurice** ». Il est actuellement en cours et se terminera en juin 2027

L'objet du présent marché est le troisième appui de la phase 2 à Maurice.

ARTICLE 2. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU MARCHE

2.1. Généralités sur les manifestations du changement climatique à Maurice

La République de Maurice, 16e pays le plus densément peuplé au monde (650 habitants/km²), est composée d'un groupe d'îles volcaniques au climat tropical marin et possède près de 400 km de côtes. En tant que Petit État Insulaire en Développement (PEID), elle est particulièrement exposée aux conséquences du changement climatique — cyclones, tempêtes et fortes pluies, raz-de-marée, fortes houles, périodes de sécheresse et inondations — alors même que sa contribution aux émissions de GES reste très faible (0,01 % des émissions mondiales ; 2,9 t CO_2/hab. contre 4,3 t en moyenne mondiale).

[1] La Commission de l'Océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe cinq États membres : l'Union des Comores, la France au titre de La Réunion, Madagascar, la République de Maurice et la République des Seychelles. Seule organisation régionale d'Afrique composée exclusivement d'îles, elle défend les spécificités de ses États membres sur les scènes continentale et internationale.

Depuis son indépendance en 1968, Maurice a connu une croissance soutenue qui lui a permis d'atteindre le seuil de revenu élevé en 2019 (avant la crise COVID). Néanmoins, l'évolution des modes de production, de consommation et des services engendre des externalités négatives : mauvaise utilisation des terres, artificialisation des sols, usage intensif d'intrants agricoles, pollutions, érosion et submersion côtière, inondations, assèchement des zones humides, dégradation des écosystèmes, déforestation. L'immobilier reste en effet le premier secteur de destination des Investissements Directs Etrangers (IDE - 56 % en 2022), renforçant la pression sur les terres agricoles, défrichées pour l'urbanisation, et les espaces littoraux. Rodrigues bénéficie pour l'instant d'une trajectoire différente : artificialisation limitée, absence de tourisme de masse et pression moindre sur les sols, mais connaît malgré tout une dégradation des sols en lien avec le changement climatique et les espèces invasives.

La température annuelle moyenne sur l'île Maurice a augmenté de 1,39 °C entre 1951 et 2020 (0,19 °C par décennie). Les projections du service météorologique, suivant le projet BRIO[2] , fin (https://hal.science/hal-03966983) , prévoient une hausse de 3,14 à 3,64 °C d'ici 2100 selon les scénarios SSP4.5–8.5.

Ces dernières années, l'océan Indien connaît un abaissement de la thermocline, avec des températures sous la surface passées de 22 °C à 29 °C. L'épisode El Niño 2023 a accentué le phénomène, provoquant un blanchissement massif des coraux qui souffrent par ailleurs de la pollution des eaux. Or, le récif corallien protège les plages de l'érosion. Sa dégradation, combinée à l'intensification des tempêtes tropicales et à l'artificialisation accélérée du littoral (fort développement immobilier), accentue l'érosion côtière. En effet la fréquence des cyclones diminue mais leur intensité augmente : le nombre moyen de cyclones plus intenses qu'un cyclone tropical (rafales > 165 km/h) est passé de 3,9 (1981–2020) à 4,7 (1991–2020).

2.2. Vulnérabilité des littoraux mauriciens face au changement climatique et enjeux socio-économiques associés

Entre 2022 et 2025, le **Bureau de Recherches Géologiques et Minières** (BRGM) avec la collaboration des universités de Limoges et des Mascareignes et de Météo-France, a été mandaté par le **ministère mauricien de l'Environnement**, sur financement de l'**Agence Française de Développement (AFD)**, pour mener la première évaluation intégrée des **risques littoraux sur l'ensemble du linéaire côtier de** Maurice et de Rodrigues.
Le rapport final et ses annexes (11 rapports en tout) ont été remis en juin 2025 et la clôture de ce travail s'est accompagnée d'une session de 3 jours de formation à destination des principaux ministères concernés pour appropriation des contenus.

[2] *BRIO « Building Resilience in the Indian Ocean ». Ce projet avait pour vocation de fournir aux pays membres de la COI des simulations climatiques régionales et de former des experts régionaux à l'exploitation de ces jeux de données climatiques sur les îles habitées. Un autre livrable est le développement d'un géoportail régional en accès libre pour mettre à disposition les données climatiques issues du projet.*

Chiffres clés

Les chiffres clés Indicateur	Résultat principal
Élévation du niveau de la mer (2100, scénario RCP 8.5)	+0,87 m à Maurice / +1,08 m à Rodrigues
Recul du trait de côte (2100, scénario intermédiaire)	10 à 160 mètres selon les secteurs
Bâtiments menacés par l'érosion et la submersion (scénario sécuritaire)	Plus de 4 000 en 2050, près de 20 000 en 2100
Hauteur d'eau lors d'un événement centennal (2100)	Jusqu'à 3,5 m à Mahébourg et Port-Louis
Nombre de mesures d'adaptation analysées	56 (dont 40 % fondées sur la nature)

Une urgence à agir
L'étude du BRGM montre une augmentation nette des aléas côtiers à Maurice et à Rodrigues dans le futur, dont la montée du niveau marin est un des moteurs clé.
L'étude du BRGM, est basée sur :

- des modélisations climatiques
- des modélisations cycloniques prenant en compte le changement climatique
- des modélisations hydrodynamiques pour l'évaluation de l'aléa submersion marine
- des modèles empiriques pour évaluer l'érosion et l'aléa recul du trait de côte
- des analyses de bases de données existantes et de données de terrain
- des enquêtes et des interviews de décideurs, d'acteurs et des populations locales
- des analyses statistiques et des cartographies numériques.

Ces approches ont été réalisées à 3 horizons temporels : 2025, 2050 et 2100 et travaillés avec les scénarios RCP du 5ème rapport du GIEC.

Sous le scénario **RCP 8.5**, correspondant à un réchauffement global de **+4°C d'ici 2100**, la mer s'élèvera de **26 cm d'ici 2050** et **87 cm d'ici la fin du siècle** à Maurice. À Rodrigues, la subsidence amplifie la hausse relative à **1,08 mètre**. Les auteurs parlent d'un véritable seuil en 2050 avec ensuite une augmentation très rapide de l'intensité et de l'extension des aléas côtiers.

Des cyclones plus forts, des vagues plus hautes :
D'ici la fin du siècle, les **vents cycloniques** augmenteraient de **5 à 10 %**, tandis que la **pression atmosphérique** pourrait baisser de **20 %**. Les **vagues extrêmes atteindraient au large 18 mètres et les vents jusqu'à 56 m/s.**
La montée du niveau marin amplifie les impacts. En effet, le niveau de base sur lequel s'applique la surcote atmosphérique et les vagues étant plus élevé, leur effet sur les processus d'érosion et de submersion sera plus intense.
Flic-en-Flac constitue un site particulièrement exposé à l'élévation du niveau marin et aux risques submersion : le plateau insulaire est particulièrement étroit et les vagues déferlent près du rivage sur le récif frangeant, entraînant une inondation côtière par débordement.

Le trait de côte s'efface
Pour Maurice, les chiffres sont sans appel pour le scénario intermédiaire (réchauffement autour de **~2,5°C – 3°C)** :

- 5 à 20 m de recul du rivage enregistré actuellement selon les sites

- 5 à 50 m de recul potentiel en 2050
- 10 à 160 m en 2100 ; avec de reculs se situant majoritairement entre 55 et 75 m.

Ces résultats démontrent que la bande des 30 mètres réglementaires aujourd'hui entre la mer et les constructions est clairement insuffisante. À Flic-en-Flac, Anse la Raie ou Port Mathurin, elle sera franchie dès 2050. Le rapport préconise donc un recul de **50 à 160 mètres** selon les sites, et évoque la nécessité de **relocaliser certaines infrastructures côtières**.

Vulnérabilité des biens immobiliers (touristiques et résidentiels)

L'étude met en lumière un paradoxe mauricien : alors que le pays affiche ses ambitions climatiques dans les forums internationaux, **la construction sur le littoral s'accélère**. Les champs de canne reculent au profit de complexes hôteliers et de résidences haut de gamme, concentrés sur la façade ouest et nord-ouest — précisément là où les aléas côtiers sont les plus marqués. À **Port-Louis** et **Mahébourg**, les cartes de submersion montrent des hauteurs d'eau supérieures à **3,5 mètres** à horizon 2100.
Les projections dressent un constat sévère sur l'ensemble du territoire :

- plus de **4 000 bâtiments** partiellement ou totalement menacés d'ici 2050,
- environ **19 000 constructions** concernées en 2100, dont **6 000 hôtels et résidences**

Principales recommandations

Parmi les mesures d'adaptation étudiées, **les solutions fondées sur la nature (SFN)** ont été analysées: restauration des récifs coralliens, replantation de mangroves, renaturation des dunes... Ces SFN constituent des compléments voire des alternatives prometteuses à des infrastructures dites « grises », et offrent des co-bénéfices écologiques, climatiques et sociaux, une meilleure réversibilité et une intégration au milieu, contrairement à des ouvrages d'ingénierie comme les digues ou autres épis.
À Rodrigues en particulier, où la côte reste encore relativement préservée, ces solutions fondées sur la nature apparaissent comme « une nécessité autant qu'une opportunité » pour protéger les écosystèmes tout en maintenant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés de pêcheurs.

Mais à Maurice comme souvent partout ailleurs, leur déploiement se heurte à plusieurs obstacles :

- manque de processus inclusifs d'implication des parties prenantes & de véritable démarche de co-conception
- Pas de base de connaissance sur la performance des SFN et leurs co-bénéfices – y compris analyses quantitatives couts-bénéfices
- Manque d'expertise spécifique aux SFN avec retours d'expériences concrètes – manque de confiance des acteurs : besoin de données long terme, d'évaluations quantitative en comparaison avec infrastructures grises
- Path dependancy : structuration historique des acteurs autour des solutions d'ingénierie grises (institutions, bureaux d'étude, réglementations…). Génère un verrouillage institutionnel au regard d'habitudes et de résistance au changement
- Manque d'espace en retrolittoral (selon les sites) pour appliquer des SFN pertinentes avec un enjeu de libérer du foncier pour leur mise en œuvre, (oblige au retrait stratégique qui est plus compliqué et entre en conflit avec la spéculation immobilière sur les côtes).

- Une mise en œuvre qui implique davantage d'acteurs (par ex autorisation à avoir pour planter des mangroves) et des enjeux importants de maintenance et de gestion sur le long terme

D'autres **obstacles structurels** ont également été soulevés : fragmentation institutionnelle (fonctionnement en silo), données incomplètes, imprécises ou inexistantes (les relevés topographiques LiDAR notamment, présentent « des erreurs de plusieurs dizaines de centimètres » dans les zones basses, faussant les simulations de submersion), absence d'observatoire côtier, manque de transparence et d'accessibilité à la connaissance, sentiment de méfiance généralisé entre acteurs ...

Par ailleurs**,** il a été souligné que, comme les résultats de certaines solutions fondées sur la nature mettront plusieurs années à porter leurs fruits (comme la restauration des coraux) des solutions hybrides à plus court terme peuvent aussi être envisagées pour ralentir les processus d'érosion , à condition qu'elles soient sans regret et dans le but de mieux préparer la mise en œuvre de solutions d'adaptation pérennes à long terme.

Le rapport BRGM appelle à une « **gouvernance intégrée du littoral » et en particulier à** :

- mutualiser le stockage et la gestion des données entre les différents Ministères et services publics concernés et favoriser leur accès à tous ,
- instaurer une veille scientifique continue et des outils de suivi/évaluation,
- sensibiliser les élus et le grand public à la culture du risque ;
- intégrer les contraintes induites par les aléas côtiers et le changement climatique dans la planification et l'aménagement du territoire.

À la lecture de ce travail, se dessine l'image d'un territoire suspendu entre deux forces : **la mer qui gagne, et le développement qui s'obstine à la côtoyer.** Maurice, vitrine touristique de l'océan Indien, voit sa prospérité immédiate reposer sur une bande de sable qui se réduit ; Rodrigues, plus discrète, conserve encore le temps d'une adaptation raisonnée.

Ainsi la gestion des risques côtiers et l'adaptation des littoraux au changement climatique représentent un défi systémique majeur pour Maurice qui nécessite une vision collective et un engagement sur le long terme. Il s'agit d'intégrer les apports scientifiques aux politiques de planification du territoire et de coordonner les initiatives publiques et privées dans le respect du vivant et au travers d'une gouvernance partagée.

2.3. Dynamiques et partenariats actuels et futurs

2.3.1. Actions conduites de 2022 à 2025

L'étude du BRGM/Université de Limoges financée par l'AFD constitue désormais le dernier état des **connaissances scientifiques actualisées sur le sujet.**
Cette étude, répondait à un besoin essentiel : **élaborer un diagnostic complet de la vulnérabilité du pays aux dynamiques d'érosion et de submersion**, identifier les zones vulnérables, projeter les impacts à moyen et long terme, et analyser les enjeux sur plusieurs sites pilotes. Elle permet désormais au pays de disposer d'**un socle de connaissance** scientifique, partagé.

Par ailleurs 3 jours de formation ont également été prodigués par le BRGM à destination des agents des ministères publics concernés, afin de garantir une bonne appropriation des résultats et recommandations de l'étude.

La vulgarisation de cette étude a également permis de **créer les conditions d'un dialogue multipartite**, de renforcer la compréhension collective des enjeux, et de soutenir l'émergence d'une vision commune.
En effet l'AFD, l'Union européenne, et le Ministère de l'Environnement, en partenariat avec Business Mauritius et la société civile ont organisé un **cycle de deux conférences les 7 mai et 3 juillet 2025 dont les objectifs étaient de :**

- **Etablir un constat :** partager les dernières connaissances scientifiques relatives aux enjeux d'érosion et submersion à Maurice (dont l'étude BRGM)
- **Faciliter un dialogue** constructif entre l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des risques côtiers sur leurs attentes et leur vision d'avenir pour les littoraux mauriciens dans un contexte de changement climatique
- **Identifier des axes de travail collaboratifs** en vue d'élaborer une stratégie nationale de gestion du trait de côte et une feuille de route opérationnelle à l'horizon 2030

La première conférence **du 7 mai** 2025 a permis de **poser le constat**, de présenter les résultats préliminaires de l'étude BRGM et d'exposer les différentes solutions techniques, réglementaires et naturelles existantes. Elle a réuni pour la première fois dans un même espace ministères, secteur privé, scientifiques, ONG, partenaires internationaux et collectivités. Ce moment fondateur a montré la nécessité d'aller plus loin : les acteurs ont exprimé un besoin clair de gouvernance partagée, d'accès à la connaissance, de planification stratégique et de financements adaptés.

Le second rendez-vous du **3 juillet 2025** a permis de **transformer l'état des lieux en dynamique d'action**. Autour de cinq ateliers thématiques — 1.*connaissance*, 2.*modalités de gestion des plages*, 3.*planification stratégique*, *gouvernance* et *financements* — les participants ont co-construit des pistes concrètes pour une future feuille de route nationale. Ces groupes de travail ont produit plusieurs résultats clés [3]:

- la nécessité de renforcer la production et le partage des données, ainsi que les capacités de production scientifiques locales sur le sujet, en particulier en matière de suivi -évaluation des actions d'aménagement des plages .
- l'importance de privilégier les **solutions fondées sur la nature** et d'expérimenter leur déploiement sur des sites pilotes ;
- la volonté de définir une **stratégie nationale du trait de côte**, articulée avec une approche GIZC ;
- l'exigence d'une **gouvernance littorale coordonnée entre ministères** concernés et inclusive dans un dialogue avec la société civile et le secteur privé ;

[3] Un rapport complet réalisé par le bureau d'étude mauricien *Dynamia* est disponible sur demande auprès de l'AFD et sera remis au prestataire retenu.

- l'identification des **leviers de financement**, publics comme privés, nécessaires pour déployer des aménagements résilients à la hauteur des enjeux, notamment ceux de recomposition spatiale sur le long terme.

Deux vidéos ont été produites retraçant la dynamique en œuvre (Maurice face à l'érosion : un littoral en sursis | AFD - Agence Française de Développement) ainsi qu'un rapport faisant état des propositions d'actions à intégrer à une future stratégie et feuille de route.
Ainsi, ces deux temps forts bâtis autour du travail scientifique du BRGM ont ainsi permis de **transformer un état des lieux en dynamique positive d'action et de créer un espace encore inédit de concertation**, pour amorcer un mouvement collectif vers une stratégie nationale ambitieuse, fondée sur la science, le dialogue et la responsabilité partagée.

Parallèlement, le gouvernement mauricien, via la division ICZM du Ministère de l'Environnement, a réalisé des études de faisabilités relatives à l'aménagement de 24 sites côtiers considérés prioritaires au regard de leur vulnérabilité à l'érosion pour l'île Maurice. Les propositions d'aménagement de ces sites (stade DDR pour certains) ont été présentées aux ONG et autres institutions publiques concernées en décembre 2024. La nature et la forme des projets proposés est aujourd'hui encore contestée, à la fois par la société civile et par le secteur privé qui appellent à des solutions d'aménagement davantage tournées vers les SFN et une meilleure prise en compte des usagers (communautés côtières, pêcheurs, vocation touristique des sites …). Les travaux sur sites n'ont pas commencé et le Ministère souhaite pouvoir disposer d'une revue critique des projets.
Enfin, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en concertation avec le Ministère de l'environnement/ICZM Division, a identifié 10 sites prioritaires sur lesquels elle envisage de cofinancer des études de faisabilités de travaux. La liste des 24 sites et des 10 sites prioritaires pour la BEI est fournie en annexe.

La dynamique initiée en 2025 et le fait de s'orienter vers la co-construction d'une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte doit permettre désormais de replacer les aménagements de ces sites dans un cadre plus large et concerté et de pouvoir les inscrire dans une trajectoire d'adaptation validée par l'ensemble des parties prenantes concernées.

2.3.2. Dynamiques en cours et perspectives 2027 - 2029

L'AFD et l'Union Européenne ont continué de mutualiser leurs efforts, en mode Team Europe, pour accompagner le gouvernement et l'ensemble des acteurs de la gestion côtière du pays dans un dialogue de politique publique constructif qui permette l'émergence d'une vision partagée et la construction d'une politique nationale robuste.

En décembre 2025, le gouvernement mauricien a sollicité officiellement le soutien de l'Union Européenne et du Groupe AFD pour être accompagné dans **la définition d'une stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et dans la mise en œuvre d'une feuille de route** lui permettant à la fois de fixer un cadre juridique et de gouvernance plus clair sur ces enjeux, mais aussi avec le souhait de pouvoir débloquer certaines études de cas d'aménagements en cours, (en particulier les 4 sites prioritaires d'Albion, Flic en Flac, Souillac et Trou aux biches).

Les premiers mois de l'année 2026 ont permis de clarifier les contours de cet accompagnement en mode Team Europe :

1/ L'AFD via le programme AdaptAction, accompagnera la définition de la stratégie nationale de gestion intégrée du Trait de Côte de la république de Maurice (SNGITC), ainsi que l'élaboration de la feuille de route associée,

2/ L'Union Européenne prévoit d'accompagner la mise en œuvre des premières actions de la feuille de route, en particulier les grands chantiers d'envergure nationale déjà pré-identifiés dans la concertation réalisée en 2025 (structuration de la gouvernance littorale/ analyse du corpus réglementaire et juridique/ renforcement des capacités et amélioration de la gestion des connaissances littorales), ainsi que la définition des plan d'actions territoriaux déclinant les trajectoires d'adaptation sur les différentes configurations territoriales retenues. L'objectif étant de préparer ainsi un futur pipe de projets d'investissement.

3/ Le gouvernement mauricien envisage de mobiliser des ressources propres pour cofinancer la mise en œuvre de la feuille de route, et les actions de préparation structurantes nécessaires via le Climate Sustainaibility fund –(CSF).

4/ La Banque Européenne d'Investissement envisage de financer 10 études de faisabilités sur des sites considérés comme prioritaires à compter de 2027, inclus dans les 24 sites étudiés par le gouvernement. Une clarification de l'articulation des interventions s'avère plus que jamais nécessaire de manière à garantir que les aménagements de plages envisagés s'intègrent bien dans la trajectoire d'adaptation retenues dans la stratégie ; et confirme la nécessité de doter le pays d'un cadre d'intervention national structuré permettant de mettre en cohérence l'ensemble des initiatives.

Le Climate Sustainabilty Fund (CSF) est un fond alimenté par le CCRL (Corporate Climate Responsibility Levy) qui est une taxe de 2% prélevée sur les bénéfices des entreprises réalisant plus de 50 Millions de roupies de chiffre d'affaires annuel. L'objectif de ce fond est notamment (mais pas seulement) d'être mobilisé pour les aménagements côtiers des sites prioritaires identifiés. Un sous-comité au sein du Climate Sustainability Fund (CSF) , dédié aux enjeux de gestion du trait de Côte a été créé en début d'année 2026, réunissant des représentants du secteur privé et du secteur public afin de débattre et de valider les propositions d'utilisations de ce fonds. Il devra être associé à l'ensemble des travaux et notamment aux réflexions concernant l'instance de pilotage de la stratégie nationale.

Enfin, le gouvernement, au-delà des possibilités de financements générés par cette taxe aura besoin de cofinancements internationaux pour répondre aux défis liés aux travaux d'investissements à court et moyen terme et à la nécessaire recomposition spatiale des espaces littoraux sur le long terme. Il souhaite donc aussi à terme mobiliser de la finance climat (Green Climate Fund, Fonds Adaptation) en complément d'autres financement potentiels apportés par les bailleurs, qui se disent prêts d'ores et déjà (AFD et BEI) à étudier les possibilités d'apporter des solutions financières innovantes au gouvernement et au secteur privé sur ces sujets.

2.4. Entité(s) bénéficiaire(s) ou directement concernée(s) par l'appui

Les acteurs suivants sont ceux qui seront consultés tout au long du processus d'élaboration de la stratégie .

- ✓ **Le Ministère des Finances (Ministry of Finance) et en particulier sa division « *Resource Mobilisation Unit »* est depuis février 2024 désigné comme le point focal du programme AdaptAction à Maurice,** ce qui en fait **l'**institution partenaire principale, coordinatrice des échanges et des dynamiques partenariales à orchestrer avec les autres ministères concernés. C'est lui qui présidera le comité de pilotage de cet appui.
- ✓ **Le Ministère de l'Environnement, des déchets solides et du changement climatique (Ministry of Environment, Solid Waste Management and Climate Change) et plus particulièrement sa division ICZM,** sera le Partenaire Technique privilégié pour veiller à la diffusion et à la remontée des informations au sein du ICZM comittee ; ainsi que la Beach authority
- ✓ **Le Ministère du Logement et des Terres (Ministry of Housing and Lands**) compte tenu de son mandat sur la planification urbaine nationale, la gestion des terres et le cadre réglementaire
- ✓ **Le Ministère de l'agro-industrie, de la pêche et de l'économie Bleue (Ministry of Agro-Industry, Food Security, Blue Economy and Fisheries), et en particulier la « marine science division » et la « marine conservation division »**, compte tenu de son mandat sur le domaine public maritime et les activités de préservation et restauration des écosystèmes marins et littoraux.
- ✓ **L'Assemblée Régionale Rodriguaise (Rodrigues Regional Assembly) et** en particulier la commission Environnement, en lien avec le **Prime Minister Office/ Rodrigues, Outer Islands and Territorial Integrity Division.**

D'autres parties prenantes devront également être associées au déploiement de l'appui afin de permettre une appropriation la plus fine possible des enjeux évoqués et des recommandations ; et notamment :

- ✓ **autres ministères sectoriels concernés :**

  -le **« Ministry of Local Government and Disaster Risk Management »** notamment pour faciliter le lien avec les conseils municipaux et les districts,

  - le "**Department for Continental Shelf, Maritime Zones Administration and Exploration (CSMZAE)" du PMO (Prime Minister Office)**

  - **le « Ministry of financial services and economic planning », en charge de la démarche** Vision 2050 en cours ;

  - **le Ministry of Tourisme**

- ✓ **les organismes scientifiques publiques et privés :** le Mauritius Océanographique Institute (MOI) , l'Université des Mascareignes (et en particulier le « Ocean Science Laboratory ») , l'Université de Maurice, et l'institut Odysseo (ainsi que sa fondation récemment créée)
- ✓ **Les Organisations non gouvernementales** oeuvrant dans le secteur de la protection de l'environnement terrestre, littoral et marin (MRU 2025, ECO SUD, Coral Garden Conservation, Reef Conservation Mauritius Wildlife Foundation, Ter- Mer Rodriguez, Shoals,)
- ✓ **Les Districts councils et les communes littorales**

- ✓ **Les communautés de pêcheurs et les communautés villageoises du littoral**
- ✓ **Les acteurs de la chaîne de valeur du tourisme,** incluant notamment les clubs de plongée, centres nautiques, opérateurs d'activités, établissements hôteliers et restaurateurs, représentés par leurs associations professionnelles (dont l'AHRIM et autres organisations sectorielles concernées).
- ✓ **Les acteurs du secteur privé au sens large,** incluant les secteurs économiques susceptibles d'être impactés par les dynamiques côtières (immobilier, agriculture, industrie, etc.), représentés par Business Mauritius et les associations sectorielles pertinentes.
- ✓ **Les institutions publiques et parapubliques** en charge du développement économique et de la promotion du pays, incluant notamment l'Economic Development Board (EDB), à articuler avec les instances en charge du tourisme et de la promotion internationale

2.5. Objectifs du marché et résultats attendus

2.5.1. Objectif général

L'objectif général du marché est le déploiement d'un appui pour l'élaboration ***« d'une Stratégie Nationale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (et feuille de route associée) de la République de Maurice dans un contexte de changement climatique ». Une tranche optionnelle prévoit la déclinaison de la stratégie en plan d'actions territoriaux.***

La problématique du recul du trait de côte, et plus globalement des effets du changement climatique sur les zones côtières, interroge notre capacité à mener des politiques d'aménagement intégrant à la fois les aléas naturels et les enjeux sociaux, économiques et environnementaux des territoires littoraux. Il s'agit d'encourager les territoires à sortir d'une logique de défenses contre la mer pour concevoir des trajectoires d'adaptation à long terme, et d'inviter les décideurs à repenser leurs politiques d'aménagement et de préservation de la biodiversité face au recul du trait de côte et à la montée du niveau de la mer. Cette Stratégie doit être co-construite et impliquer tous les acteurs du territoire qui habitent, travaillent, vivent et aménagent ce territoire.

2.5.2. Objectifs spécifiques

Depuis plusieurs années, l'AFD accompagne la République de Maurice dans la gestion de ses littoraux, un enjeu crucial pour un petit État insulaire particulièrement vulnérable au changement climatique. Face à l'érosion croissante des plages, et aux risques de submersion marine , le défi désormais est de réussir à coordonner les actions de lutte contre l'érosion entreprises sur les plages publiques et privées par les différents acteurs mandatés, dans un cadre global cohérent fixant une vision stratégique de long terme à la bonne échelle (approche bassin versant / et cellule hydro-sédimentaire) , et pilotés en transversalité interministérielle et en concertation avec les acteurs privés et la société civile.

Le présent marché a pour objectifs spécifiques :

- ✓ La définition **d'une stratégie nationale** de gestion du trait de côte permettant de fixer une **ambition partagée et un cadre d'intervention concerté ; (tranche ferme)**

- ✓ La déclinaison de cette stratégie en **une feuille de route sur 5 ans**, identifiant les chantiers à conduire à l'échelle nationale et à l'échelle locale, sur l'île Rodrigues et sur l'île Maurice **; (tranche ferme)**
- ✓ La déclinaison territoriale de la feuille de route à travers **des trajectoires locales d'adaptation** et des **plans d'actions locaux concertés** pour adapter les côtes mauriciennes aux défis du changement climatique.
    - o L'identification des **configurations territoriales et la définition des trajectoires d'adaptation** sont incluses dans **la tranche ferme** du présent marché
    - o la définition **des plans d'action territorialisé**s se fera dans le cadre d'une tranche optionnelle

Pour information : parallèlement au présent marché, et en complémentarité, l'Union Européenne, en partenariat avec le gouvernement mauricien, et le groupe AFD/Expertise France, travaille actuellement à la mobilisation d'une enveloppe financière permettant d'accompagner **la mise en œuvre de la feuille de route sur les 3 premières années (2027-2029).** Ce projet doit aussi faciliter **l'accès aux moyens financiers** nécessaires à la mise en œuvre des plans d'action et donc l'émergence de **projets d'aménagements côtiers adaptés au défi du changement climatique,** pertinents scientifiquement et écologiquement, et acceptables socialement.

2.5.3. Périmètre de l'étude

La définition de la stratégie nationale concerne **l'ensemble des territoires de l'île Maurice et de l'île Rodrigues.** Elle ne concerne pas les territoires des îles Brandon, Agalega et Chagos. Le prestataire devra proposer une vision nationale partagée de l'avenir des littoraux mauriciens qui concerne les deux îles. Néanmoins la prise en compte d'enjeux spécifiques à chaque île, notamment en raison de configurations géomorphologiques et de réalités socio- économiques significativement différentes entre les deux îles doit amener le prestataire à structurer le travail réalisé en deux volets différenciés : un pour l'île Maurice et un pour l'île Rodrigues.

Le prestataire veillera à tenir compte de ce fait dans les modalités d'organisation logistique de son offre afin d'optimiser les coûts et ses déplacements en conséquence.

2.5.4. Résultats à atteindre

La notion même de stratégie suppose de développer **une ambition nationale à long terme** qui doit correspondre à **une vision partagée** et d'identifier **les moyens d'y parvenir** à travers une feuille de route **fixant des chantiers** à conduire **à l'échelle nationale et à l'échelle locale.**

La construction d'une stratégie doit s'appuyer sur un important travail de concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées. Elle est en générale réalisée au travers de différentes étapes :

1. Diffuser et faciliter l'appropriation du diagnostic de vulnérabilité du pays aux risques érosion et submersion auprès de l'ensemble des acteurs, de manière à fonder la stratégie nationale sur un état des lieux partagé par tous[4].

[4] Cette étape n'est pas à réaliser par le prestataire ; elle sera réalisée par le BRGM en partenariat avec le CEDTI à compter de septembre 2026 préalablement à l'intervention du prestataire retenu pour la présente mission (cf paragraphe suivant)

2. **Structurer les modalités de pilotage de la stratégie** sur l'année 2026/2027 de manière à veiller à la bonne concertation de l'ensemble des acteurs concernés [5]. Il s'agit également de bien cadrer les modalités de communication et de sensibilisation relative à la conduite de cet exercice de manière à ce que l'ensemble des parties prenantes et le grand public comprennent bien l'objectif poursuivi. Cela passe par l'élaboration **d'un plan de communication dédié** pour accompagner le processus de construction de la stratégie.

3. Définir une ambition nationale partagée autour de **principes communs** et **d'orientations stratégiques** pour la mise en œuvre d'une politique publique adaptée aux enjeux ;

4. Décliner l'application de cette doctrine nationale au travers d'une **feuille de route structurée autour d'axes d'interventions** ; axes qui représentent des **chantiers à conduire à moyen terme (5 ans) à <u>l'échelle nationale</u> et à <u>l'échelle locale</u> ;**

- **<u>les chantiers prioritaires à conduire à l'échelle nationale</u>** ont commencé à être identifiés dans le dialogue de politique publique initié en 2025. Il s'agira donc de poursuivre, approfondir et enrichir les réflexions commencées pour arrêter les chantiers nationaux à conduire sur les cinq prochaines années[6].

- **<u>les chantiers prioritaires à conduire à l'échelle locale</u>** ont été partiellement identifiés par le gouvernement au travers d'une liste de sites où des travaux d'aménagements côtiers, (majoritairement de lutte contre l'érosion des plages) sont jugés souhaitables à court terme. Parmi ces sites, 24 ont fait l'objet d''études à des niveaux de définition plus ou moins détaillés. Il s'agit aujourd'hui de resituer ces études dans un contexte de dialogue ouvert avec les populations et les acteurs économiques de ces territoires littoraux afin de revisiter les aménagements proposés dans une trajectoire d'adaptation concertée et partagée[7]. De plus, la Banque Européenne d'investissement (BEI) prévoit le financement d'études de faisabilités pour une dizaine de sites identifiés qui devront donc aussi s'articuler avec les trajectoires d'adaptation définies dans la stratégie.

5. La déclinaison opérationnelle de la feuille de route à l'échelle locale passera par la définition d'**une trajectoire d'adaptation pour chaque configuration territoriale identifiée (**secteurs à enjeux le long du linéaire côtier pour Maurice et pour Rodrigues) [8] ; q**ui seront**

[5] Ce travail devra être coordonné avec le chantier relatif à la gouvernance littorale qui sera initié en 2027 dans le cadre de la mobilisation des fonds européens

[6] Le rapport issu des ateliers de concertation de juillet 2025 est téléchargeable au lien fourni en annexe

[7] La liste de ces 24 sites est fournie en annexe

[8] La définition de ces configurations territoriales devra être réalisée à partir du diagnostic de vulnérabilité réalisé par le BRGM dans son étude livrée en 2025 et disponible sur le site du Ministère de l'environnement et également disponible à la demande si le candidat rencontre des difficultés d'accès. *Le découpage de ces unités sera réalisé en fonction des configurations géomorphologiques (falaises, plages de poches, grandes plages sableuses emblématiques, estuaires, zones basses inondables …), du découpage administratif, de la caractérisation de leur vulnérabilités aux enjeux érosion et submersion; et des enjeux socio-économiques spécifiques à ces portions de territoire (tourisme, habitations, pêche, zone portuaire ..) ;*

ensuite déclinées en un plan d'action pour chacune des configurations territoriales. Ces plans d'action veilleront à bien identifier les porteurs potentiels des actions et leur coût prévisionnel. Les projets initialement envisagés sur les 24 sites dont les 10 préidentifiés par la banque européenne d'investissement devront donc in fine s'inscrire dans ces trajectoires d'adaptation concertées localement.

ARTICLE 3. DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS

Le Prestataire proposera dans son offre technique une méthodologie détaillée pour la réalisation de l'étude. Les éléments présentés ici sont donc donnés à titre indicatif et ne constituent que des éléments de cadrage destinés à faciliter l'élaboration des offres techniques.

Il est proposé que la démarche soit conduite en deux volets : un volet concernant l'île Rodrigues spécifiquement, et un volet concernant Maurice.

La prestation consiste en la réalisation des différentes missions listées ci-dessous :

3.0. PHASE 0 (hors prestation) : Mise en pédagogie et appropriation du diagnostic de vulnérabilité par les habitants et acteurs du tourisme

Explications pour mémoire
Cette étape est mentionnée ici pour mémoire mais n'est pas à chiffrer par le prestataire dans le cadre du présent marché. Elle est mentionnée de manière à ce que le prestataire dispose d'une parfaite compréhension des différentes actions en cours ou conduites avant le démarrage de son intervention et dans quelle mesure les choses doivent s'articuler entre elles.

Entre 2022 et 2025 le BRGM a conduit une étude (sur financement AFD) relative aux vulnérabilités côtières de Maurice et Rodrigues face au changement climatique.
Les cartes des aléas d'érosion côtière et de submersion marine ont été réalisées à trois échéances (actuelle, 2050 et 2100), associées à une évaluation des risques. Ces cartes sont produites à une échelle de 1: 20,000 et couvrent l'ensemble des côtes des îles Maurice et Rodrigues. Trois « hotspots », où les enjeux sont importants pour la République mais aussi représentatifs des problèmes rencontrés, ont été choisis en accord avec le comité de pilotage (Flic en Flac, Anse la Raie et Port Mathurin). Dans ces « hotspots », les aléas et les risques ont été évalués à une échelle spatiale plus précise (de l'ordre du 1/5,000).
Les résultats scientifiques produits au cours du projet sont exposés en détails dans trois rapports d'étude (BRGM/RC-73987, 73988, 73989) et un rapport de synthèse (BRGM/RC-74998).
Ces résultats et les méthodes utilisées ont été présentés en détails aux autorités et acteurs du territoire lors d'un atelier de restitution et de formation, organisé les 26 et 27 juin 2025 à Port-Louis (BRGM/RC-74639-FR).[9]
De plus, des recommandations ont été faites pour favoriser la culture du risque et l'appropriation des enjeux par le grand public et les décideurs.

[9] Les rapports d'études du BRGM sont disponibles sur le site du Ministère de l'Environnement mauricien et à la demande à l'AFD en cas de difficultés pour y accéder

La mise en pédagogie des rapports de l'étude et une campagne de sensibilisation pour porter à octobre septembre 2026 auprès des usagers du littoral d'une part, et des professionnels du tourisme d'autre part. Les actions conduites s'adressent essentiellement aux habitants du littoral et acteurs du tourisme directement concernés par ces enjeux :

- Identification des publics cibles et des modalités de diffusion souhaitées, en concertation avec les parties prenantes
- Sélection des messages clés et des éléments techniques essentiels à vulgariser
- Elaboration des contenus pédagogiques et des supports de communication appropriés
- Une campagne de sensibilisation des populations et des acteurs économiques concernés, au travers de 5 ateliers territorialisés (4 à Maurice et 1 à Rodrigues) ; date envisagée la dernière quinzaine de septembre 2026.

Les outils réalisés dans le cadre de la prestation de mise en pédagogie conduite par le BRGM et le CEDTI seront mis à disposition du prestataire dès le démarrage de sa mission (a minima un document numérique interactif et des infographies…).

3.1. PHASE 1 : Modalités de communication et prise en compte du contexte social, juridique et règlementaire

3.1.1. Généralités sur les modalités d'appropriation des enjeux

Afin d'accomplir sa mission, le prestataire sera attentif aux points suivants :

- **Travail d'enquête et d'entretien**

Le prestataire devra veiller à recueillir les représentations, les visions, les interrogations et les réflexions relative à l'usage et aux devenirs des littoraux des différentes parties prenantes concernées et toute informations utiles en termes d'attentes et de besoins spécifiques à Maurice et à Rodrigues. Il pourra procéder selon sa connaissance préalable du pays à de la recherche documentaire, de l'analyse d'étude sociologiques existantes, à des entretiens ou à des enquêtes. Il lui appartient de témoigner dans son offre de sa connaissance des enjeux de gestion côtière du pays et de proposer les approches qu'il prévoit de mettre en œuvre dans sa mission pour parfaire sa maîtrise du sujet et la prise en compte de toutes les différences de point de vue sur ces enjeux majeurs pour le pays. Il détaillera également dans son offre les partenaires locaux sur lesquels il compte s'appuyer pour assoir ses interventions et garantir une implication réelle des populations concernées.

Le prestataire devra prendre préalablement connaissance du travail réalisé par le BRGM dans le cadre de l'étude MAURISCOT[10] afin d'ajuster ses questionnaires en complémentarité avec le travail réalisé, et partir des constats déjà établis sans les remettre en question.

De même le prestataire se rapprochera de la COI afin de prendre en compte l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre du programme RECOS sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) et d'en constituer la base de départ à partir de laquelle construire sa démarche.

[10] Transmission des contacts sur demande expresse auprès de l'AFD

- **Enjeux relatifs aux textes réglementaires et juridiques existants et à la démarche GIZC en cours portée par le programme RECOS (COI)**

Le prestataire prendra connaissance en profondeur du travail réalisé par l'équipe RECOS de la COI, notamment en ce qui concerne la collecte et l'analyse des textes juridiques et réglementaires régissant les usages des espaces côtiers et leurs modes de gestion. Il en fera une lecture approfondie, qu'il pourra éventuellement complétée s'il l'estime nécessaire, de manière à tenir compte des enjeux soulevés dans le déploiement de sa mission.

Il veillera **à intégrer les méthodologies proposées en matière de GIZC** sur le district de Black River et les propositions faites, notamment en terme de gouvernance, pour une généralisation de la démarche GIZC à l'échelle nationale.

L'intérêt de ce travail est de pouvoir réaliser les entretiens et préparer les réunions publiques et de co-construction de la stratégie en toute connaissance de cause du contexte juridique du pays sur le sujet de la gestion foncière des espaces littoraux, des règles régissant l'articulation des interventions publiques et privées et orchestrer ainsi des débats citoyens éclairés.

Le prestataire **n'aura pas pour mission de rédiger des recommandations** relatives à l'évolution du corpus juridique régissant les littoraux de Maurice et de Rodrigues, **ce travail devant être réalisé en 2027 dans le cadre de la mise en œuvre du projet européen. Sur la base de la prise de connaissance du travail réalisé par la COI dans le cadre du programme RECOS**, le prestataire rédigera une note de synthèse et une présentation powerpoint. Ce travail doit permettre de faire comprendre les enjeux (au niveau réglementaire, juridique et en matière de gouvernance littorale) à toutes les parties prenantes concernées par la gestion des littoraux et mettre en lumière les points soulevés par RECOS particulièrement pertinents (éventuellement les compléter si nécessaires) pour la gestion des dynamiques littorales au regard du changement climatique et de gestion du trait de côte.

L'ensemble des notes, rapports et éléments produits par le programme RECOS seront fournis au prestataire au démarrage de sa mission. Une réunion adhoc de concertation avec l'ensemble de l'équipe RECOS, l'AFD et le ministère de l''environnement/division ICZM est à prévoir dans la prestation. L'articulation de la démarche d'élaboration de la SNGITC avec la démarche GIZC du programme RECOS à Maurice est un point important de vigilance dont le prestataire veillera à tenir compte dans son offre.

- **Travail de collecte et prise de connaissance des documents d'urbanisme et de planification existants**

Le prestataire devra également prendre connaissance des documents stratégiques existants qui régissent les enjeux de gestion des zones côtières. Au-delà des textes de loi à proprement parlé, il existe tout un ensemble de documents d'urbanisme ou de planification relevant des différents ministères concernés essentiels à la compréhension du contexte et des enjeux relatifs à la gestion du trait de côte.

On citera notamment : la nouvelle NDS (Nationale Développement Stratégie) de 2024, les Planning Policy Guidelines (PPG) , les Outline Planning Schemes des 9 districts littoraux, la stratégie Economie Bleue en cours de développement par le Ministère de l'Economie Bleue, la planification spatiale maritime également en cours d'élaboration par la division continental shelf, la stratégie nationale de développement touristique (Blue print), la stratégie de développement de l'île Rodrigues (SIDPR) , le Protocole GIZC de la Convention de Nairobi que Maurice doit ratifier, the Ecological Sensitive Area (ESA) Act et la wetland bill , les plans de gestion des aires marines protégées existantes (2 à Maurice et 1 à Rodrigues) etc…

En particulier, le prestataire prendra connaissance du travail réalisé dans le cadre de la démarche **MAURICE VISION 2050** actuellement en cours sur tout le territoire national (Maurice

et Rodrigues) et initiée depuis le début de l'année 2026. Il se rapprochera du Ministère des services financiers et de la planification économique (Ministry of financial services and economic Planning) pour obtenir les comptes rendus des ateliers régionaux et des ateliers thématiques nationaux en lien avec les enjeux de la gestion des zones côtières.

- ♦ **Attendus méthodologiques :**

Dans son travail de Co-construction de la « Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte -SNGITC » et de sa feuille de route avec l'ensemble des acteurs, il détaillera les modalités d'organisation des différents ateliers de concertation qu'il prévoit à l'échelle nationale et à l'échelle locale. Les approches déployées, les méthodes et les outils mobilisés dans les ateliers seront détaillés et argumentés pour chacune des étapes suivantes :

- ✓ Définition de l'ambition partagée et des grands principes et orientations nationales (tranche ferme)
- ✓ Définition des axes de la feuille de route sous forme de grands chantiers nationaux (tranche ferme)
- ✓ Définition de la trajectoire d'adaptation pour chacune des configurations territoriales (tranche ferme)
- ✓ Définition des plans d'actions territorialisés (tranche optionnelle)

L'usage de la langue créole est indispensable pour l'animation des ateliers à l'échelle locale et la définition des trajectoires d'adaptation (tranche ferme) et des plans d'actions (tranche optionnelle) sur chaque configuration territoriale

Le prestataire aura identifié au préalable **les associations et acteurs locaux clés** à associer au sein des communautés locales de Maurice et de Rodrigues. Il devra produire une proposition de liste d'acteurs locaux à mobiliser au démarrage de l'étude, qui sera ensuite revue avec la maîtrise d'ouvrage.

Pour les temps de concertation évoqués dans les différentes étapes, qu'ils soient nationaux ou territoriaux, il s'agira : d'organiser des débats (formats adaptés pour permettre l'intelligence collective) ; d'informer les participants des variants et des invariants du projet (contexte, réglementation, objectifs politiques, contraintes techniques…) ; d'étudier toutes les propositions formulées par les participants sans parti pris ; de synthétiser les débats et rendre compte des décisions prises aux participants à la fin du processus, rédiger et mettre en ligne dans l'espace numérique dédié (interface accessible sur le net) les documents de reporting et de synthèse permettant de témoigner de la concertation réalisée (photos, vidéos, témoignages, notes de synthèse, illustrations graphiques). Le prestataire est encouragé à proposer des méthodes d'animation innovantes les mieux adaptées au contexte et aux objectifs et à privilégier des modes de restitutions visuels et pédagogiques.

La méthodologie proposée pour chaque type **d'ateliers** (nationaux et territoriaux) sera présentée et validée par le comité technique de suivi avant sa mise en œuvre. L'attention du prestataire est attirée sur le fait que les ateliers territoriaux en particulier devront mobiliser la population locale et que pour ce faire il s'agit de développer des formes attractives de mobilisation citoyenne. Les dépenses afférentes doivent être anticipées dans l'offre du prestataire (catering, animation musicale ou artistique ou autres) et sont à sa charge, ainsi que les coûts d'information et de communication.

3.1.2. Définition d'un plan de communication

Le prestataire aura à charge de rédiger un plan de communication pour accompagner l'ensemble des étapes conduisant à la définition de la stratégie nationale et de la feuille de route associée, afin de permettre la bonne appropriation du process par tous. Ce plan de communication devra contenir :

1/ Le détail des outils à créer et/ou à mobiliser pour animer les différents temps de concertation, de co-construction et de validation de la stratégie, de la feuille de route, et de sa mise en œuvre à l'échelle nationale et locale (trajectoires d'adaptation et plan d'actions)
Il est demandé au prestataire du présent marché de proposer dans sa prestation les outils de sensibilisation et de communication qui lui semblent indispensables pour conduire **ses actions de concertation et de co-construction de la stratégie** avec les différentes parties prenantes (vidéos, dessins, fresques, kakemonos etc…) . Ces outils viendront donc en sus et en complémentarité de ceux réalisés par le BRGM et le CEDTi en septembre 2026.

2/ Le plan de communication à mettre en place afin de garantir la bonne diffusion de l'information (supports multimédias, presse écrite, émissions radio, TV, communication institutionnelle), la mise en lumière de l'ensemble du processus de co-construction multi-acteurs, la mobilisation des habitants et leur appropriation des enjeux, la transparence des processus et la capitalisation de la dynamique créée tout au long de l'année dédiée à la définition de la stratégie et de sa feuille de route. Il s'agit ainsi de garantir que les outils et les dispositifs de communication mis en place puissent être repris et continués d'être alimentés dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route et des plans d'action territorialisés (tranche optionnelle).

En terme d'outils, il est attendu notamment (liste non exhaustive donnée à titre indicatif) :

- **la réalisation de vidéos courtes** pour témoigner de la démarche de co-construction de la stratégie dans les ateliers et temps d'animations orchestrer par le prestataire **.**
  Pour information : par ailleurs, la réalisation d'une vidéo didactique, de type motion design (durée maximale de 3 minutes) est envisagée dans le cadre des financements européens pour venir en appui dès le début de l'année 2027 (à confirmer).
- la mobilisation **d'un(e) facilitateur(trice) graphique** dans des étapes clés de la co-construction de la stratégie et la capitalisation de ses dessins et productions sous format numérique libre de droit de diffusion.
- **Un espace média**, accessible en ligne à tout public, pour le stockage, la diffusion et le référencement des contenus produits. Il s'agit de capitaliser les livrables et mettre en lumière **le processus de définition de la stratégie et de la feuille de route pour l'île Maurice et pour Rodrigues,** afin de garantir l'accès aux informations aux publics élargis (au-delà des acteurs ayant concrètement participé) et de faciliter à terme la mise en œuvre. Il est attendu que le Prestataire publie l'ensemble des contenus et des livrables sur cette interface numérique, accessible par internet à une adresse dédiée. Il aura donc en charge de trouver les modalités d'hébergement, de référencement et de diffusion (qui peuvent être sur des sites institutionnels déjà existants) , et de transférer à l'issue de sa mission les modalités d'administration à l'entité pré-identifiée pour le déploiement de la feuille de route de 2027 à 2029).

Le prestataire est libre de proposer dans son offre tout outil supplémentaire de communication et de capitalisation qui lui semblerait particulièrement adapté à la bonne réalisation de sa mission. L'ensemble des frais de conception et d'édition/impression des outils proposés est à la charge du prestataire et sera détaillé dans son offre.

Livrables attendus de la PHASE 1 :

➔ **Livrable L1 regroupant :**

- Une Note de recommandations relatives à la composition du comité de pilotage et aux modalités de mobilisation des instances de gouvernance pour la définition et l'animation de la stratégie nationale de gestion du trait de côte à Maurice et à Rodrigues.

Pour mémoire : détaillé dans le chapitre 4/ paragraphe 4.2 : gouvernance et suivi de la prestation.

- Une Note de synthèse relative au contexte juridique et règlementaire (assortie d'un Powerpoint de présentation), établie à partir du travail déjà réalisé par le programme RECOS de la COI.

➔ **Livrable L2** : **Un Plan de communication** relatif à la conduite de l'ensemble de la mission

➔**Livrable L3 : Un Kit d'outil de communication divers** (dont une Vidéo de motion design)

➔**Livrable L4 :** - **Un espace de stockage numérique** avec adresse internet dédiée. Y seront versés l'ensemble des productions vidéos, photos, fresques graphiques, illustrations, rapports et compte rendus produits au fur et tout au long de la démarche d'écriture de la stratégie

➔ pour mémoire dans le cadre du **Livrable L10 de capitalisation : Une bibliothèque de photographies sera fournie.** Une cinquantaine de photographies destinées à illustrer les activités de l'appui dans son ensemble et témoignant des différentes étapes. La cession des droits à l'image par le photographe à l'AFD est obligatoire conformément au modèle de contrat qui lui sera fourni. Le prestataire veillera par ailleurs à obtenir les autorisations du droit à l'image de toutes les personnes reconnaissables photographiées. Les photos doivent être en 300 DPI et légendées.

3.2. PHASE 2 : Définition d'une ambition nationale partagée

La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte de la République de Maurice doit ainsi être construite de manière collaborative et impliquer les acteurs du territoire qui habitent, travaillent, vivent et aménagent ce territoire. Sa conception doit s'appuyer sur un collectif d'acteurs répondant à plusieurs exigences essentielles :

• **Représentativité** : intégrer l'ensemble des catégories d'acteurs concernés par les risques littoraux et leurs intérêts/vulnérabilités spécifiques. Notamment l'enjeu d'inclusivité et de genre sera pris en compte.

• **Légitimité** : mobiliser des acteurs des communautés locales ainsi que des personnes ressources directement impliquées dans les enjeux liés aux risques côtiers, notamment pour chacune des unités/configurations territoriales identifiées où la mobilisation d'acteurs de représentation nationale ne sera pas suffisante (aller chercher les pêcheurs, centres culturels et sociaux locaux etc…)

• **Diversité** : réunir une pluralité de points de vue afin de nourrir les échanges, équilibrer les discussions et favoriser l'émergence de compromis

Pour définir l'ambition, les principes et les orientations de la stratégie, le prestataire s'appuiera sur les scénarios d'évolution du littoral à court, moyen (2050) et long (2100) terme établis dans l'étude MAURISCOT du BRGM sur la base des projections en matière d'élévation du niveau de la mer et de recul du trait de côte, de l'évaluation des risques (aléas et enjeux) ainsi que les différents modes de gestion possibles (l'inaction, l'évolution naturelle, l'accompagnement, la lutte active souple, la lutte active dure ou encore le repli stratégique). **La stratégie se veut donc aussi évolutive,** afin de permettre au territoire de **l'ajuster progressivement** au fur et à mesure des années de mise en œuvre, en fonction des connaissances acquises, des dispositifs de suivi, des expertises produites ou encore des retours d'expérience.

Il s'agit d'arrêter **une ambition collective** faisant écho à une vision nationale de l'avenir des littoraux mauriciens. Cette ambition doit être le fruit d'un travail de réflexion conduit en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (secteur public, secteur privé, société civile) **qui ont été listées dans le paragraphe précédent 2.4.**
Le prestataire s'attachera donc à proposer une méthode de travail basée sur une approche particulièrement participative pour aboutir à une vision, des principes communs et des orientations stratégiques partagées par tous.

Pour cela :

- **Il conduira des enquêtes et entretiens préliminaires auprès d'un panel représentatif des communautés locales concernées**. Le prestataire proposera dans son offre un panel représentatif pour Maurice et pour Rodrigues, avec détails qualitatifs et quantitatifs (en listant les acteurs qu'il compte impliquer et leur localisation géographique) et le nombre d'entretiens (fourchette) qu'il envisage de mener en tout dans cette phase. Il proposera la grille d'entretien potentiellement envisagée eu égard à sa connaissance des enjeux du pays pour Maurice et pour Rodrigues. Les grilles pourront potentiellement être différentes entre les deux îles. Il détaillera la méthodologie utilisée, les déplacements nécessaires et le temps passé sur ce volet spécifique.

- **Il animera des ateliers nationaux de co-construction de l'ambition commune, des principes et des orientations** avec les parties prenantes listées dans le paragraphe 2.4 pour Maurice et pour Rodrigues. Le volume et les modalités d'organisation et d'animation des ateliers de concertation doivent être présentés par le prestataire dans son offre de manière à montrer en quoi la méthodologie et les approches proposées permettent de garantir une expression effective de la diversité des acteurs impliqués pour l'ile Maurice et l'île Rodrigues. Il organisera donc des ateliers spécifiques à chaque île avec les parties prenantes concernées. Il détaillera le nombre d'ateliers envisagés pour chaque île (une fourchette peut être donnée), la méthodologie, les déplacements nécessaires et le temps passé par l'équipe en détaillant les compétences mobilisées.

- Le prestataire fera appel à de la **facilitation graphique** lors de l'animation des ateliers, a minima sur une partie d'entre eux de manière à pouvoir en faire une restitution visuelle dans le rapport, mise ensuite en ligne sur le site dédié.

- Le prestataire veillera ensuite à ajuster et mettre en cohérence les résultats obtenus pour **arrêter une vision collective, cristallisée en une ambition nationale partagée, des principes et des orientations stratégiques** pour le pays. **Pour cette étape de validation définitive** le prestataire proposera les modalités d'organisation et les formes de restitutions auprès du comité de pilotage qui lui semblent pertinentes, pour chacune des deux îles.

Livrables attendus de la phase 2 :

- ✓ **L5 : Rapport de synthèse (préparatoire à l'écriture de la stratégie) comprenant :**

  - **les grilles d'entretien et verbatim des enquêtes** conduites auprès des communautés locales, avec rapport d'analyse et de synthèse des entretiens réalisés.

  - **les comptes rendus des ateliers nationaux de concertation**

  - **une note de propositions** pour **la formulation de l'ambition nationale** retenue, faisant état de la vision partagée, des principes et des orientations. Ce document sera soumis au comité de pilotage pour validation

  Des illustrations sous forme graphique seront réalisées afin de rendre ces compte-rendus vivants en faisant appel à la facilitation graphique (et en y joignant photos et vidéos).

3.3. PHASE 3 : Définition de la feuille de route : les grands chantiers à l'échelle nationale et locale

La stratégie nationale doit être déclinée opérationnellement au travers de grands axes correspondant à des chantiers mobilisateurs à orchestrer à l'échelle nationale et locale.

3.3.1. Identification des chantiers à conduire à l'échelle nationale

Certains axes d'envergure nationale ont déjà été identifiés dans le cadre du travail de concertation entamé au premier semestre 2025, et en particulier formulés lors de la conférence du 03 juillet avec l'organisation des ateliers de réflexions multi-acteurs [11].

On peut citer à titre d'exemple les chantiers ci-dessous qui avaient commencé à être envisagés mais qui nécessitent d'être approfondis. D'autres chantiers peuvent également émerger lors de ce travail d'approfondissement.

- ✓ ***Axe Gouvernance :*** *Le souhait de voir émerger une « autorité littorale » revient régulièrement dans l'expression des besoins des différents acteurs. Il est à prévoir que cet axe sera central pour la mise en œuvre de la stratégie dès l'année 2027. Même si le ministère de l'environnement anime via sa division ICZM une instance de concertation multiacteurs via l'ICZM comittee, sont cités notamment a minima des besoins de :*
  - *Mise en place d'une taskforce interministérielle pour animer un dialogue de politique publique entre pairs*
  - *Mise en place d'un comité scientifique national du littoral à voix consultative*
  - *Mise en place d'une instance de concertation dédiée aux enjeux de gestion du trait de côte avec les représentants de la société civile et le secteur privé*

- ✓ ***Axe Juridique :*** *Le travail de synthèse préparatoire réalisé dans le cadre de la présente mission doit permettre d'affiner le besoin ou non de définir un axe dédié à l'évolution du corpus juridique et réglementaire sur la gestion du trait de côte à Maurice*

[11] Revue de presse : Conférences sur la gestion des risques côtiers | CoverageBook

- ✓ ***Axe Partage et Gestion de la connaissance :*** *La question de la capitalisation et de la diffusion des données relatives aux dynamiques littorales à Maurice et à Rodrigues, de suivi- évaluation des sites aménagés et de partages des études existantes est revenue systématiquement dans les échanges des ateliers de 2025. Les ateliers de co-construction de la feuille de route devront approfondir notamment cet enjeu.*

- ✓ ***Axe Communication, Sensibilisation, et renforcement de capacité :*** *Les actions de sensibilisation et d'éducation sont essentielles pour développer une culture du risque et favoriser l'appropriation des enjeux par les communautés locales, les jeunes et les étudiants, les citoyens usagers des plages, les ONG et les acteurs professionnels dont les ressources économiques sont directement liées à gestion des littoraux (pêcheurs, acteurs des loisirs nautiques, hôteliers, restaurateurs et acteurs du tourisme en général) , mais aussi des promoteurs immobiliers trop souvent ignorants des conséquences de l'artificialisation des littoraux Mauriciens*

- ✓ ***Axe Financements :*** *Identification des potentialités de financements concessionnelles et innovantes à l'échelle internationale, en complémentarité de la mobilisation du Climate sustainability fund (CSF)*

Le prestataire aura pour mission d'organiser des ateliers de concertation à l'échelle nationale avec les parties prenantes concernées en repartant du travail réalisé en 2025 pour approfondir les réflexions, aller plus loin dans l'identification des axes, la définition des actions et les recommandations pour leur mise en œuvre.

Le format et le nombre d'ateliers nécessaires pour ce faire sont estimés à titre indicatif (non prescriptif) entre 4 à 6 ateliers pour Maurice et Rodrigues confondus. A l'issu de ce travail les grands chantiers à conduire sur les cinq prochaines années seront arrêtés et présentés pour validation au comité de pilotage en en détaillant la nature et les modalités de mises en œuvre précises préconisées.

3.3.2. Les chantiers à conduire à l'échelle locale : l'identification des configurations territoriales

En général, les instruments de planification territoriale reposent majoritairement sur des programmes d'action définis pour des horizons temporels fixés à l'avance, établis à partir de diagnostics initiaux. Mais ces outils sont appelés à évoluer afin de mieux intégrer **la gestion de l'incertitude**. **Il apparaît alors nécessaire d'y inclure une pluralité de trajectoires envisageables, tout en définissant une ambition commune à l'échelle nationale,** issue d'un processus de concertation approfondi et validée par l'ensemble des acteurs concernés. Cette dimension évolutive de la planification offre la possibilité de prendre en compte à la fois le rythme et l'ampleur des transformations liées au changement climatique, ainsi que les capacités de réaction des communautés sociales impliquées.
In fine, il s'agit d'adopter « un raisonnement fondé sur des trajectoires d'adaptation, en envisageant différentes bifurcations potentielles selon les contextes et les configurations locales » (Rocle et al., 2020).

De nombreuses recherches scientifiques dans le champ de la résilience face au changement climatique, insistent sur l'importance de mettre en place des formes de « gestion adaptative ». Cela revient à **favoriser des solutions qualifiées de « sans regret »,** à la fois souples et évolutives, qui donnent toute leur place aux notions de « progressivité » de « capacité réflexive » face aux changements. **Ces approches encouragent ainsi une mise en œuvre progressive des aménagements,** accompagnée d'ajustements réguliers au fur et à mesure que les

connaissances s'affinent, tout en s'appuyant sur des apprentissages collectifs issus de dispositifs de suivi et d'évaluation.
Elles supposent également de s'éloigner d'une conception du temps linéaire propre aux outils classiques d'aide à la décision et de gestion publique (comme les analyses coût-bénéfice), pour leur préférer des démarches centrées sur **l'évolution par étapes**, **la mise en place de démarche itératives, le droit à l'expérimentation et la concertation permanentes** au sein d'une communautés apprenantes constituées autour des acteurs concernés.

Il s'agira donc ici de définir des configurations territoriales le long des linéaires côtiers de Rodrigues et de l'île Maurice, comme cadre d'intervention à l'échelle locale permettant de décliner la feuille de route au plus près des attentes des habitants et usagers du littoral.

Le prestataire proposera donc dans son offre une méthodologie à partir de laquelle il définira les différentes configurations territoriales le long du linéaire côtier des îles Rodrigues et Maurice. Il proposera une appellation (configurations territoriales/ versus unités littorales / versus autre appellation de son choix) qu'il proposera au comité de pilotage pour validation définitive. **L'usage de la langue créole est indispensable à ce stade de la concertation.**

Le prestataire travaillera avec les parties prenantes identifiées préalablement (chapitre 2.4), et en particulier avec la Beach Authority, les ministères concernés (et commissions ARR pour Rodrigues) et les acteurs scientifiques locaux. Dans la mesure du possible, il est recommandé de prendre attache également avec le BRGM pour garantir la bonne compréhension et prise en compte des constats et recommandations de l'étude citée précédemment (cf PHASE 0 pour mémoire).

Il proposera ainsi, sur cette base, un découpage du linéaire côtier en « configurations territoriales » (ou unités territoriales) (pour l'île Maurice et pour l'île Rodrigues) classées selon leur degré de vulnérabilité face aux risques érosion et submersion à date, à horizon 2050 et à Horizon 2100 au regard des résultats de l'étude BRGM.

Livrables attendus de la phase 3 :

- ✓ **L6 : Rapport de synthèse présentant :**

  - **les comptes rendus des ateliers nationaux de concertation** pour la définition des chantiers d'envergure nationale, sous forme de **comptes rendus illustrés (avec photos, vidéos, dessins)**

  - **une note de proposition pour la formulation de la feuille de route** présentant les axes des chantiers nationaux retenus, le découpage des configurations territoriales et la méthodologie envisagée pour la co-construction des trajectoires territoriales. Ce document sera soumis au comité de pilotage pour validation.

- ✓ **L7 : La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte pour la République de Maurice (île Maurice et île Rodrigues) :**

  Un document(s) illustré(s) mis en page sous format pdf et BAT (*Bon à tirer*) présentant **l'ambition nationale, les principes et les orientations choisies pour Maurice et pour Rodrigues, et la feuille de route avec les chantiers d'envergure national et les configurations territoriales retenues (cartes)**. Il pourra potentiellement s'agir de deux documents distincts pour l'île Maurice et pour l'île Rodrigues si les résultats des enquêtes et des concertations en montraient la nécessité.

✓ **L7 bis : Annexes à la stratégie**

+ cartographie des configurations territoriales caractérisées selon leur degré de vulnérabilité à l'érosion et à la submersion.

+ une série de kakemonos incluant du texte, des dessins et des cartographies reprenant le contenu de ce document de manière synthétique pour une présentation au grand public (à intégrer dans le tool kit communication).

+ un Powerpoint de présentation de la stratégie et de la démarche mise en œuvre, de manière à être utilisable par les membres du comité de pilotage ultérieurement pour présenter l'ensemble de la démarche conduite (appropriation).

3.4. PHASE 4 : définition des trajectoires d'adaptation territorialisées [12]

Il s'agit de définir une trajectoire permettant d'atteindre l'objectif d'un territoire côtier résilient à long terme, en identifiant l'enchaînement cohérent des mesures adaptées à chaque niveau de vulnérabilité et en organisant leur mise en œuvre dans le temps. Les actions seront caractérisées selon leur nature temporelle (pérennes, préalables, provisoires ou structurelles). Cette trajectoire d'adaptation constitue un véritable « itinéraire » stratégique, offrant une vision chronologique et coordonnée des actions à engager en vue d'un horizon de long terme, à définir entre 2070 et 2100.

Sur le plan pratique, des travaux en ateliers, des focus groups, des déambulations collectives, ou des démarches artistiques peuvent être mises en œuvre pour faire émerger les imaginaires collectifs et réfléchir à des projets de territoires résilients. En particulier, il est nécessaire de mettre les parties prenantes mobilisées dans des conditions de ressentir pour se représenter le changement climatique sur le territoire, pour soutenir leur imagination et leur définition d'un cadre et d'un mode de vie adaptés au changement climatique (Salmon, 2021). Pour ce faire, Salmon (2021) souligne l'intérêt du recours à la fiction qui favorise la prospective et l'élaboration de scenarios, et avance trois supports pour la faciliter : le jeu et le théâtre ; les représentations visuelles (peintures, dessins, maquettes 3D ou virtuelles) ; la narration de récits.

Le prestataire est donc invité à s'inspirer de ces recommandations *(source cf note de fin de page n°12)* dans ses propositions méthodologiques pour l'animation des temps de co-construction des trajectoires d'adaptation sur les configurations littorales qu'il aura définies.

Il ne peut y avoir de solution unique pour la gestion du littoral tant géographiquement que temporellement. Il s'agit donc de définir, pour chacune des portions de territoire identifiées les modes de gestion et solutions d'aménagement possibles afin de continuer à vivre sur le territoire de façon durable, de prévenir les risques, de préserver la biodiversité et les paysages, et de proposer des orientations en vue de réaliser des choix. Le but ultime est d'avoir un territoire résilient à long terme.

[12] Le prestataire est invité à s'inspirer du guide suivant :
Hélène Rey-Valette, Alexandre Richard, Gaël Perrochon, Laura Michel, Vincent Bawedin, et al.. " Agir autrement " Guide pour co-construire des trajectoires d'adaptation des territoires littoraux, Rapport Projet Trajectoires Fondations de France. CEE-M. Centre d'Economie de l'Environnement - Montpellier; Fondation de France; Plan Littoral Méditerranée; GIP Littoral. 2025, 138 p. hal- 04984812.

Le prestataire est invité pour mener à bien ce travail, à s'inspirer des orientations de gestion possibles suivantes [13]

- L'inaction ou « non gestion » (laisser faire)
- L'évolution naturelle surveillée (évolution naturelle du littoral accompagnée d'opérations de suivis, afin de pouvoir anticiper la possible mise en place d'un autre mode de gestion si nécessaire),
- L'accompagnement des processus (évolution naturelle du littoral, réalisation d'actions réversibles visant à modérer l'érosion ou création de casiers en arrière des digues actuelles),
- La lutte active souple (méthodes « douces » visant à consolider ou modifier les bilans sédimentaires, tels que le rechargement des plages, la re-végétalisation des dunes, la pose de ganivelles…),
- La lutte active dure (méthode rigide basée sur le maintien ou la mise en place de structures solides -ouvrage de défense- dont l'action est de maintenir artificiellement le trait de côte ou d'en modifier l'évolution),
- Le repli stratégique, suppression et relocalisation (soustraction des enjeux vulnérables de la zone soumise aux risques. Ce mode de gestion n'intervient pas sur les mécanismes de l'érosion mais redonne de l'espace pour une évolution naturelle). Cette recomposition territoriale est souvent accompagnée d'une renaturation des espaces libérés, permettant également le recours aux solutions d'adaptation fondées sur la nature (SAFN),
- L'adaptation du bâti et des infrastructures.

3.4.1. Définition des scénarios prospectifs et concertation

Le prestataire est invité à proposer et chiffrer les modalités d'organisation des ateliers et temps de concertation (nombre et format) nécessaires pour définir les trajectoires d'adaptation pour chaque configuration territoriale. Il donnera dans son offre une fourchette du nombre d'ateliers envisagés à Maurice et à Rodrigues.

Le prestataire travaillera pour ce faire avec les acteurs locaux identifiés en deux temps :

- **un temps d'exposition des scénarios possibles ;**
- **puis un temps de choix de la trajectoire d'adaptation à retenir pour chaque configuration.**

Dans un premier temps, le prestataire présentera les modes de gestion adaptés aux différents pas de temps et sera force de propositions pour chaque configuration. Dans ce cadre, il lui sera donc demandé dans son offre de **proposer une méthodologie pour l'élaboration de scénarios prospectifs de travail**, selon les **différents modes de gestion possibles et solutions d'aménagement**.

Une **session de temps de concertation** se déroulera pour travailler collectivement sur les scénarios prospectifs dessinés en axant la réflexion notamment sur les opportunités (visée

[13] Ces cas de figures sont celles exposées dans la Stratégie nationale de gestion intégrée de la bande côtière française 2025.

prospective pour le territoire). Le prestataire pourra, par exemple, proposer une base de travail à partir d'un territoire fictif (mais regroupant les caractéristiques du territoire de la stratégie). Le choix de se baser sur un territoire fictif et des scénarios types permet d'exposer les différentes possibilités en phase de concertation, sans pour autant restreindre les propositions faites par les participants, ni localiser précisément des lieux avec des enjeux particulièrement conflictuels etc.

Ces temps de concertation auront pour objet :

- La mise en débat des scénarios prospectifs d'adaptation du territoire (à partir de situations « cas d'école » fictives le cas échéant et en illustrant par des exemples concrets de projets réalisés sur d'autres territoires (en France et ailleurs dans le monde)
- L'identification des convergences et des divergences sur les visions futures,

Ces temps de concertation devront être animés par le prestataire de façon à ce que l'ensemble des parties prenantes puissent s'exprimer, sans arbitrage entre les différents scénarios. Les animations sous forme de jeu, de théâtre, de représentations visuelles (peintures, dessins, maquettes 3D ou virtuelles) ; de narration de récits et l'accompagnement par des temps festifs pour favoriser la participation sont particulièrement recommandées.

3.4.2. Stabilisation de la trajectoire d'adaptation choisie

Sur la base des échanges réalisés pendant l'élaboration collective des scénarios envisagés dans la phase précédente, le prestataire proposera les **trajectoires d'adaptation du territoire possibles,** de manière à in fine retenir une trajectoire par configuration territoriale.

Il mettra pour cela au point une **grille d'analyse multicritères**[14] (faisabilité, coût, acceptabilité sociale, bénéfices économiques, sociaux, services écosystémiques et climatiques rendus etc.) pour aider à la décision et permettre aux acteurs de faire un choix parmi les différentes possibilités de gestion qui s'offrent à eux.

Il sera possible, voire nécessaire, d'envisager des scénarios mixtes ou évolutifs aux différentes échelles temporelles intégrant dans un premier temps un mode de gestion, puis un autre en fonction de l'évolution du territoire sous l'effet du changement climatique. Ces scénarios prendront la forme de trajectoires pour le territoire à **moyen et long terme.**

Concernant les enjeux sociaux, économiques, agricoles et naturels, le prestataire intégrera notamment une estimation :

- De la part des activités touristiques, commerciales, économiques et de loisirs pour les populations concernées par les changements littoraux, mais aussi l'adaptation de ces activités, ou l'émergence d'autres ;
- De la part des infrastructures de transport ou de services publics essentiels (eau, électricité, écoles, santé…) , et des surfaces de morcellements et zones d'habitations, concernées par les changements littoraux et les risques d'érosion et de submersion ;
- De la part de Surface Agricole Utile (SAU) concernée par les changements littoraux sur la frange littorale et l'arrière-pays, afin d'identifier les exploitations les plus concernées (notamment par le biseau salé) ;

[14] Une approche binaire analyse coût – bénéfices ne sera pas jugée acceptable dans l'offre.

- Des fonctionnalités environnementales ordinaires et remarquables exposées aux changements littoraux et des services rendus apportés ou menacés.

Des analyses fines devront pouvoir être réalisées, en particulier par des analyses de coût à moyen et long terme, incluant les modalités d'entretien ou de gestion nécessaires selon les solutions retenues.

La trajectoire retenue devra être **représentée cartographiquement et schématisée. Le prestataire joindra à cette cartographie, un rapport descriptif précis**, reprenant pour chaque secteur, les caractéristiques du mode de gestion aux différents pas de temps, ainsi que ses impacts induits (économiques, sociaux, environnementaux, financiers, juridiques, entretien, relocalisation…).

Livrables attendus de la phase 4 :

Livrable L8 comprenant :

- ✓ **- le Compte rendu des ateliers** de concertation locaux sur chaque configuration territoriale
- ✓ **Un Rapport final décrivant les trajectoires d'adaptation** retenues pour chaque configuration territoriale avec **les cartographies et les schémas explicatifs** afférents

3.5. PHASE 5 (Tranche Optionnelle) : définition des plans d'action à l'échelle des configurations territoriales et revue critique de projets

3.5.1. Définition des plans d'action

Il s'agit désormais de décliner localement la trajectoire d'adaptation retenue pour chaque configuration territoriale dans un plan d'actions prioritaires à mettre en oeuvre à court et moyen terme ; en veillant à bien identifier les porteurs potentiels des actions envisagées.

L'élaboration de plan d'action pour chaque configuration/unités territoriales définie dans la stratégie permettrait l'identification des projets d'investissements prioritaires et des mesures d'accompagnement à mobiliser auprès des communautés locales et acteurs concernés pour une gestion pérenne et efficace.

Le plan d'action doit également garantir que la solution de gestion côtière proposée tienne compte de l'environnement territorial. À cet égard, la solution proposée – qu'elle soit fondée sur la nature, infrastructurelle ou hybride – doit faire l'objet d'un consensus entre les parties prenantes. Le plan d'action doit ainsi mettre en évidence l'aspect multidimensionnel de la gestion côtière et la nécessaire collaboration de chaque partie prenante pour assurer la durabilité des solutions proposées dans le temps (le rôle du gouvernement et collectivité locale, la collaboration des hôtels, des ONG, des communautés de pêcheurs, des planteurs du littoral, etc…)

Le budget imparti pour la tranche ferme du présent marché ne permet pas de réaliser les plans d'action pour les configurations. Cette mission devra donc être réalisée dans le cadre d'une tranche optionnelle et sous forme de bons de commande

Les réalisations des plans d'actions des configurations territoriales sur lesquelles se situent les plages de Trou aux biches, Albion, Flic en Flac, Tamarin et Souillac seront considérées comme prioritaires.

3.5.2. Revue critique de projets prioritaires

Il sera également demandé au prestataire de procéder à une revue des 24 projets identifiés comme prioritaires pour lesquels le ministère de l'environnement dispose actuellement déjà d'études d'aménagement avancées, parfois au stade DDR (cf Souillac, Flic en Flac, Albion et Trou aux biches). Il s'agira d'analyser la compatibilité de ces projets avec la trajectoire d'adaptation arrêtée dans la configuration territoriale définie et d'établir des recommandations pour faire évoluer le projet dans ce sens.

Néanmoins, comme mentionné précédemment, la Banque Européenne d'Investissement envisage également de financer des études de faisabilités sur 10 sites. Le choix définitif des sites et la nature précise des études de faisabilité engagées devra être mis en compatibilité avec les trajectoires d'adaptation retenues pour chaque configuration territoriale.

Le contenu précis de cette revue critique de sites et leur nombre sera néanmoins à préciser dans le cadre du déclenchement de la tranche optionnelle et sera à valider une fois les configurations territoriales arrêtées, d'où la forme de tranche optionnelle.

Livrables attendus pour la phase 5 (tranche optionnelle) :

- un plan d'action par configuration territoriale (avec une proposition préalable de méthodologie de validation validée par le comité de pilotage)

- un rapport de revue critique pour chaque projet d'aménagement analysé par site prioritaire

Cette tranche optionnelle sera opérée sous forme de bons de commandes (en fonction du nombre de configurations territoriales et du nombre de projets à revoir). Le commanditaire se réserve le droit de mobiliser de l'expertise interne à l'équipe projet pour la revue critique de sites.

ARTICLE 4. CONDITIONS D'EXECUTION

4.1. Lieu de l'étude

Les missions relatives à l'étude seront conduites sur l'île Maurice et sur l'île Rodrigues.

4.2. Gouvernance, comité de pilotage et suivi de la prestation

4.2.1. Gouvernance

Afin de créer un lieu d'échange, de concertation et de co-construction de la stratégie, une instance dédiée doit être mise en place. Le comité de pilotage tiendra lieu d'instance au démarrage de la prestation et réunira des représentants des différentes parties prenantes listées au paragraphe 2.4.

Néanmoins, le prestataire est invité dans son offre à nourrir les réflexions concernant cette composition et à formuler des recommandations concernant l'évolution de sa composition de la manière qui lui semble la plus favorable au bon déroulé de sa mission de définition de la stratégie, et de la feuille de route.
Notamment il est attendu de la part du prestataire des propositions concernant :

- l'instauration d'un conseil scientifique

- l'instauration d'un conseil économique et citoyen de concertation

Ces réflexions feront l'objet d'une note synthétique de propositions et recommandations au démarrage de l'appui (fournit dans livrable L1).

Le prestataire devra obligatoirement s'appuyer sur le comité de pilotage pour organiser la mobilisation, la sensibilisation, la formation, la concertation et la co-construction de la Stratégie et de sa feuille de route pour toute sa mission.

➔ **pour mémoire Livrable L1** : **Note de recommandations** relatives à la composition du comité de pilotage et aux modalités de mobilisation des instances de gouvernance pour la définition et l'animation de la stratégie nationale de gestion du trait de côte à Maurice et à Rodrigues.

Le comité de pilotage mis en place pour le suivi de cette prestation et aura la responsabilité de :

- Valider les éléments techniques et la méthode proposée en matière de concertation et d'association des différents publics ;
- Commenter les produits et livrables de la mission.

A titre indicatif, le comité de pilotage de l'appui pourra comprendre 'non exhaustif) :

Collège des ministères et institutions publiques

- deux représentants du « Ministry of finance »

- un représentant du « Ministry of financial services and economic planning » pour l'articulation avec la dynamique Maurice vision 2050 en particulier

- un représentant du « Ministry of Housing and Land Use Planning»

- un représentant du "Ministry of Agro-Industry, Fisheries and Blue economy (division Blue economy)"

- deux représentants du « Ministry of Environnement, solide waste management and climate change » 1 Département division ICZM, département of climate change

- Un représentant de la Beach Authority

- Un représentant du « Department for Continental Shelf, Maritime Zones Administration and Exploration (CSMZAE)"»

- un représentant du « Ministry of Tourism »

- Un représentant du « « Ministry of Local Government and Disaster Risk Management»

- deux représentants de l'Assemblée Régionale Rodriguaise/ ICE office + Commission Environnement

Collège scientifique

- deux représentants du comité scientifique qui sera créée pour la conduite de cette étude

Collège des acteurs économiques privés

- un représentant du secteur privé touristique et hôtelier (AHRIM)

- un représentant de Business Mauritius

Collège de la société civile

- deux représentants des organisations de la société civile (ONG) : 1 pour Maurice , 1 pour Rodrigues

- un représentant de la commission du Développement communautaire de l'ARR

- un représentant du RCSS pour les communautés villageoises pour Rodrigues

- un représentant des communautés de pêcheurs

- un représentant des centres sociaux communautaires

Les bailleurs

- un représentant de l'AFD /agence de Maurice

- la coordinatrice océan indien du programme AdaptAction/AFD/EF

- un représentant de la délégation de l'Union Européenne à Maurice et/ou son délégataire opérationnel

Ce comité de pilotage doit être considéré comme un point de départ pour initier le projet et sera amené à évoluer en fonction du travail réalisé par le prestataire concernant la composition des instances de concertation permettant un travail de définition et de suivi de la stratégie largement partagé par tous les acteurs du littoral.

4.2.2. Suivi administratif et technique

Un comité technique pour le suivi opérationnel administratif et financier de l'appui sera institué et aura la responsabilité de :

- Veiller au bon déroulement de l'ensemble de la prestation ;

- Mettre à disposition les moyens humains, logistiques et administratifs nécessaires à la bonne conduite de la mission du prestataire ;

- S'assurer du respect du cahier des charges et du calendrier ;

- Valider les éléments techniques et les méthodes déployées, notamment en matière de concertation et d'association des différents publics ;

Il réunira les personnes suivantes :

- le représentant du ministère des finances

- le représentant de l'Assemblée Régionale Rodriguaise

- le représentant de la task force Gestion côtière de la Climate Sustainability Fund

- le représentant du Ministère de l'Environnement/ ICZM Division

- la coordinatrice régionale du programme AdaptAction/AFD

- le représentant de l'Union Européenne et/ou son délégataire opérationnel (Expertise France)

- le représentant du prestataire,

Le comité de suivi technique sera réuni pour la première fois lors de la réunion de cadrage (Cf. phase de cadrage ci-dessous) et pour la révision des différents livrables.

Des réunions techniques de suivi devront être organisées par le prestataire, en particulier lors de la remise des livrables clés, et rassembleront tout ou partie du comité technique mais aussi d'autres institutions membres du comité de pilotage que le prestataire, l'AFD ou le gouvernement mauricien jugeront pertinentes.

Le prestataire aura en charge la rédaction de tous les comptes -rendus ou relevés de décision de ces meetings qu'il transmettra dans un délai de 7 jours à l'ensemble des participants, pour commentaires puis validation.

Le prestataire veillera à procéder, tout au long de l'appui, à la **collecte des indicateurs de suivi et évaluation jugés pertinents.** Ces indicateurs revêtent une importance capitale pour évaluer la progression et la réalisation des objectifs du programme AdaptAction.

4.3. Cadrage de la prestation

L'appui démarrera par **une phase de cadrage**, pour une bonne appréhension du contexte, des enjeux et des besoins dans lesquels s'inscriront l'ensemble des activités. Les différentes phases de mise en œuvre de l'appui seront donc évoquées lors de cette phase ainsi que le calendrier et les dates clés.

Cette première réunion de cadrage permettra de rencontrer l'équipe d'experts mobilisés et de consolider le cadre de gouvernance, les modalités et méthodes de travail et **process de validation** tout au long du déroulement de l'appui. Elle peut aussi permettre un réajustement du cadre logique d'intervention, des indicateurs, de certains points spécifiques de son mémoire technique et du calendrier, si nécessaire.

Afin de veiller à la bonne cohérence globale de l'ensemble de l'appui, il est attendu du prestataire lors de cette phase de cadrage :

- qu'il organise une réunion technique en visio avec l'AFD (réunion de cadrage en comité restreint) afin de caler les calendriers de mise en œuvre et méthodologies d'intervention de chaque composante de l'appui.

- qu'il organise une réunion de lancement de l'appui en présentiel (Kick off meeting) avec l'ensemble des membres du comité de pilotage, en partenariat avec la coordinatrice régionale AdaptAction. Des réunions bilatérales de clarification pourront être organisées si le prestataire le juge nécessaire.

- qu'il développe ou précise le cadre de suivi et évaluation de l'appui global et des résultats recherchés. Ces informations de suivi / évaluation seront par la suite intégrées par le Prestataire au sein du rapport de capitalisation. Lorsque cela sera pertinent, les indicateurs seront désagrégés par genre.

- qu'il rédige une note de cadrage (livrable 0) reprenant l'ensemble des points évoqués lors de la réunion de lancement et d'éventuelles réunions bilatérales de clarification. Cette note fera donc état :

- Des modalités de gouvernance et prises de décision relatives à la validation des livrables et au rôle attendu des différentes parties prenantes dans la bonne exécution de l'appui.
- Une liste des parties prenantes mobilisées
- D'une synthèse bibliographique des documents qu'il juge utile de communiquer aux membres du comité de suivi éventuellement consultés et notamment des éléments de contexte additionnels révélés
- De la méthodologie mise en œuvre pour chacune des composantes, spécifiant notamment les éventuels ajustements apportés à l'offre technique initiale.

- Une feuille de route intégrant les calendriers de mise en œuvre des différentes composantes de l'appui et le calendrier des missions des différents experts mobilisés pour chacune. Un calendrier prévisionnel ajusté pour chacune des composantes est attendu, incluant le calendrier prévisionnel de remise des différents livrables.
- Un cadre de suivi et d'évaluation des résultats de l'appui, incluant une méthodologie d'évaluation, des indicateurs, des cibles, et des sources de vérification.

Livrable attendu :

- ✓ **Livrable 0** : rapport de cadrage

ARTICLE 5. LIVRABLES

5.1. Livrables de capitalisation

Il est attendu un livrable de capitalisation comprenant :

- Un rapport exécutif (30 pages maximum) à destination des décideurs, ainsi qu'une présentation Powerpoint synthétisant le déroulé de l'ensemble de l'appui, ses conclusions et ses principales recommandations. Ce résumé devra permettre une compréhension claire et rapide des enjeux, de la prestation réalisée et des recommandations.

- Une bibliothèque de photographies. Une cinquantaine de photographies destinées à illustrer les activités de l'appui dans son ensemble et témoignant des différentes étapes. La cession des droits à l'image par le photographe à l'AFD est obligatoire conformément au modèle de contrat qui lui sera fourni. Le prestataire veillera par ailleurs à obtenir les autorisations du droit à l'image de toutes les personnes reconnaissables photographiées. Les photos doivent être en 300 DPI et légendées.

Celui-ci est à remettre à la fin de l'appui à N + 12 mois

5.2. Récapitulatifs des livrables attendus pour la tranche ferme

N = Date de notification du marché

N° de livrable	Dénomination	Date de livraison maximum
Livrable n°0	Un rapport de cadrage en français	N + 15 j
	LIVRABLES TRANCHE FERME	
Livrable n°1	**L1** en anglais et en français **comprenant :** **- Une Note de recommandations** relatives à la composition et aux modalités de mobilisation des instances de gouvernance **- Une Note de synthèse relative au contexte juridique et règlementaire et PPT de présentation** (sur la base du travail fournit par le programme RECOS de la COI).	N + 2 mois
Livrable n°2	**L2 : Un Plan de communication** relatif à la conduite de l'ensemble de la mission. En anglais	N + 2 mois
Livrable n°3	**L3 : Un Kit d'outils de communication et de sensibilisation divers (langue à définir selon les outils)**	N + 4 mois
Livrable n°4	**L4** : **Un espace de stockage numérique** avec adresse internet dédiée . Y seront versés l'ensemble des production vidéos, photos et rapports et compte rendus tout au long de la démarche d'écriture de la stratégie. Interface en anglais	N + 3 mois
Livrable n°5	**L5 : Rapport de synthèse (préparatoire à l'écriture de la stratégie) comprenant :** - **les grilles d'entretien et verbatim des enquêtes** conduites auprès des communautés locales, avec rapport d'analyse et de synthèse des entretiens réalisés. Dans la langue utilisée lors des entretiens - **les comptes rendus des ateliers nationaux de concertation avec** illustrations sous forme graphique .Dans la langue utilisée lors de l'animation des ateliers - **une note de propositions** pour **la formulation de l'ambition nationale** retenue, faisant état de la vision partagée, des principes et des orientations. En anglais et en français	N + 5 mois
Livrable n°6	**L6 : Rapport de synthèse présentant :** - **les comptes rendus des ateliers nationaux de concertation** pour la définition des chantiers d'envergure nationale, sous forme de **comptes rendus illustrés (avec photos, vidéos, dessins).** Dans la langue utilisée lors de l'animation des ateliers - **une note de proposition pour la formulation de la feuille de route** présentant les axes des chantiers nationaux retenus, le découpage des configurations territoriales et la méthodologie envisagée pour la co-construction des trajectoires	N+ 6 mois

	territoriales. Ce document sera soumis au comité de pilotage pour validation. En anglais et en français	
Livrable n°7 et annexes (L7 bis)	**L7 : La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte pour la République de Maurice (île Maurice et île Rodrigues).** En anglais et en français. **- Un document(s) illustré(s)** mis en page sous format pdf et BAT (*Bon à tirer*) présentant **l'ambition nationale, les principes et les orientations choisies pour Maurice et pour Rodrigues, et la feuille de route avec les chantiers d'envergure national et les configurations territoriales retenues (cartes)**. Il pourra potentiellement s'agir de deux documents distincts pour l'île Maurice et pour l'île Rodrigues si les résultats des enquêtes et des concertations en montraient la nécessité. **L7 bis : Annexes à la stratégie :** **+ cartographie des configurations territoriales** caractérisées selon leur degré de vulnérabilité à l'érosion et à la submersion. En anglais **+ une série de kakemonos incluant du texte, des dessins et des cartographies** reprenant le contenu de ce document de manière synthétique pour une présentation au grand public (à intégrer dans le tool kit communication) . En anglais **+ un Powerpoint de présentation de la stratégie et de la démarche mise en œuvre,** de manière à être utilisable par les membres du comité de pilotage ultérieurement pour présenter l'ensemble de la démarche conduite (appropriation). En anglais	N + 8 mois
Livrable n°8	**L8 comprenant :** **- le Compte rendu des ateliers** de concertation locaux sur chaque configuration territoriale; Dans la langue utilisée lors de l'animation des ateliers **- Un Rapport final décrivant les trajectoires d'adaptation** retenues pour chaque configuration territoriale avec **les cartographies et les schémas explicatifs** afférents. Texte descriptif en anglais et en français. Cartographies en anglais seulement.	N + 12 mois
Livrable n9	**Rapport de capitalisation avec PPT + Une bibliothèque de photographies**-En français	N + 12 mois
LIVRABLES TRANCHE OPTIONNELLE (sous forme de bon de commande)		
Livrables L10 et suivants	**- Un plan d'action pour chaque configuration territoriale** **- Une revue critique de projet d'aménagement de site** En anglais	N+ 36 mois

5.3. Modalités de validation des livrables

L'ensemble des rapports et livrables seront envoyés par voie électronique (e-mail) en format natif (Word, Excel…) à l'Agence française de développement (Coordinatrice régionale AdaptAction).
A la réception des livrables l'AFD disposera d'une période de 15 jours ouvrés pour faire parvenir ses commentaires au Prestataire ou les valider.
Sur la base de ces commentaires, le Prestataire sera amené à modifier les rapports et livrables, et ce dans un délai raisonnable (entre 5 à 10 jours ouvrés), avant de partager cette version ajustée des livrables, toujours par voie électronique, en format Word, à la coordinatrice régionale du programme AdaptAction, il sera partagé avec les autorités Mauriciennes.
La validation finale des livrables sera faite par l'AFD au plus tard 15 jours ouvrés après réception des livrables finaux. Les livrables finaux seront accompagnés de livrables en mode « suivi des modifications » afin de pouvoir identifier les changements réalisés avec un document qui retracera toutes les modifications.
Le livrable ne sera validé que sur décision du Pouvoir Adjudicateur.

ARTICLE 6. PROFILS DES EXPERTS REQUIS

6.1. Expertises attendues

La mission à réaliser dans le présent cahier des charges doit faire appel à 4 types de savoir-faire :

- **en sciences de l'environnement terrestre, littoral et marin, ingénierie maritime et côtière**
- **en aménagement du territoire, droit foncier et planification territoriale**
- **en processus de concertation, approche participative et psychologie sociale**
- **en communication, sensibilisation et éducation**

L'équipe d'experts chargée de la mise en œuvre de l'appui devra donc être **pluridisciplinaire et regrouper les compétences relatives à ces 4 champs disciplinaires.** Le prestataire est encouragé pour ce faire à construire une équipe mobilisant ces 4 champs d'intervention. Les expertises spécifiques attendues sont détaillées ci-dessous (a minima). **Chacune de ces expertises peut être remplie par plusieurs experts, et un expert peut recouvrir plusieurs expertises**. Le Prestataire peut ajouter d'éventuelles expertises additionnelles qu'ils jugeraient pertinentes. La proposition d'experts **justifiant d'une solide connaissance du contexte économique, culturel et institutionnel local** est fortement encouragée, afin de garantir la pertinence du dialogue national.

La connaissance de la langue créole sera indispensable pour certaines étapes de concertation.

Expertises souhaitées :

- Expertise en océanographie, sciences du littoral, gestion des écosystèmes marins et côtiers et ingénierie maritime et côtière (niveau BAC + 5) avec au moins 15 ans d'expérience dans le domaine ;

- Expertise dans la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature dans les aménagements côtiers ;

-- Expertise dans la mise en œuvre de démarches d'intelligences collectives, d'animation de réunions de concertation publiques, de déploiement d'approches participatives et de méthodes pédagogiques différenciées (adaptées à différents publics en tenant compte de leurs besoins, de leur niveau de connaissances et de leurs compétences …) avec au moins 10 ans d'expériences dans le domaine ;

- Expertise en psychologie sociale, sciences cognitives et comportementales, processus de médiation et négociations multi-acteurs, sciences de la communication ou sociologie des organisations (niveau Master 2) avec 10 ans d'expérience dans le domaine ;

- Expertise ponctuelle en facilitation graphique avec au moins 2 ans d'expérience dans le domaine, à mobiliser dans certains ateliers de concertation ;

- Expertise en définition de stratégie et plan de communication institutionnels, graphisme, réalisation et gestion de sites internet institutionnels et nouveaux médias (multimédias, réseaux sociaux, podcast, vidéos, etc.) ;

- Expertise en droit foncier et droit public, spécialisé dans le champ de l'aménagement du territoire/urbanisme et environnement, avec une expérience attestant de la bonne connaissance du contexte juridique mauricien.

Expériences souhaitées :

- Expérience avérée dans la gestion de projets similaires, d'accompagnement de collectivités et services publics à la définition d'une stratégie (locale ou nationale) de gestion du trait de côte en France et à l'étranger. Une expérience avec les petits états insulaires en développement et avec les territoires outre-mer français sera un atout ;

- Expérience avérée d'au moins 15 ans dans la conduite d'études et de travaux d'aménagement de plages et de gestion des dynamiques érosives et risques submersion et inondations côtières ;

- Expérience avérée dans le dimensionnement et la conduite de projets de maintenance et de gestion d'espaces littoraux mettant en œuvre les solutions fondées sur la nature ;

- Expérience d'au moins 5 ans dans la conduite d'activité de sensibilisation et d'éducation à l'environnement marin et côtier auprès d'un large public, si possible à Maurice ;

- Expérience avérée dans la conduite de processus complexes de concertation publique multi-acteurs, de démarche participative de co-construction de politique publique, et de mobilisation de l'intelligence collective, de 10 ans minimum ;

- Expérience avérée dans la conduite d'études relatives au droit foncier en zones côtières et maritimes d'au moins 5 ans, avec une expérience en outre-mer (notion des 50 pas géométriques) et si possible à Maurice et dans l'océan indien ;

- Expérience avérée dans l'orchestration de négociations, de médiations, de psychologie sociale et sciences du comportement, de sociologie des organisations, d'analyse de la gouvernance institutionnelle et de résolutions de conflits sera un plus ;

- Expérience avérée dans l'analyse de textes juridiques et réglementaire et conseils juridiques en droit public.

6.2. Expertise attendue du chef de mission

Le chef de mission assurera la coordination générale de l'ensemble de la prestation. Il garantira ainsi la bonne conduite des différentes missions d'experts, les relations avec les différentes parties prenantes, la cohérence et la synergie entre les différentes activités, expertises et livrables.

- ***Qualifications et compétences***

  - Niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de 5 ans ou plus, sanctionné par un diplôme en océanographie, aménagement du territoire, sciences de l'environnement, sciences de la vie et de la terre, ou autre domaine de niveau pertinent pour le projet ;

  - Une parfaite maîtrise de la langue française (parlée, lue et écrite) et un niveau d'anglais professionnel (parlé, lu et écrit) est nécessaire ;

  - Excellente capacités de communication, de rédaction et d'échanges avec les acteurs institutionnels.

- ***Expérience professionnelle***

  - Expérience d'au moins 15 ans dans la coordination de projets multi-acteurs dans le champ de la gestion intégrée des zones côtières et l'adaptation des littoraux au changement climatique ; avec une expérience significative dans des projets mettant en œuvre des solutions fondées sur la nature

  - Expérience d'au moins 15 ans dans l'encadrement et la gestion d'équipes pluridisciplinaires ;

  - Une connaissance approfondie des enjeux de la gestion du trait de côte et des risques côtiers érosion et submersion et une expérience dans la définition de stratégies nationales et/ou locales de gestion de la bande côtière sont impératives ;

  - Expérience nécessaire dans la conduite de projets intégrant les enjeux de médiation scientifique et de mise en pédagogie de documents d'études et de planification ;

  - Une participation dans la réalisation d'études dans l'océan indien ou en milieu insulaire tropicale serait un atout.

6.3. Autres expertises

D'autres expertises plus ponctuelles pourront être proposées pour compléter l'équipe projet.

La connaissance du créole est indispensable pour l'animation des ateliers de concertation. Le prestataire veillera donc à disposer de cette compétence au sein de son équipe.

6.4. Considérations additionnelles

Les experts proposés par les soumissionnaires ne peuvent pas être issus d'une administration bénéficiaire de l'appui afin de prévenir tout conflit d'intérêt.

Les agents de la fonction publique appartenant à une autre administration ou à un organisme public distinct du bénéficiaire peuvent être proposés comme experts, à condition qu'aucun lien hiérarchique n'existe entre l'expert et le bénéficiaire de l'appui.
Dans ce cas, une autorisation écrite de l'administration ou de l'organisme employeur de l'agent devra être fournie, confirmant son accord pour la mobilisation de l'expert dans le cadre du marché.

ARTICLE 7. LANGUE DE TRAVAIL ET CONTRACTUELLE

La langue des documents contractuels et de mise en œuvre du présent marché sera la langue française. La maîtrise de la langue française par l'ensemble des équipes prestataires des différentes composantes est donc impérative.

La majorité des livrables seront en anglais (cf. paragraphe 5.2 liste des livrables) mais certains seront rédigés dans la langue jugée la plus appropriée (compte-rendus d'entretiens par exemple) et aussi en français. La maîtrise de la langue anglaise et de la langue française est donc exigée, ainsi que la maîtrise du créole mauricien par une partie de l'équipe pour faciliter le dialogue avec certaines parties prenantes, l'animation potentielle de réunions, d'ateliers et d'événements.

Les principaux livrables (L7 et L8) seront en anglais et en français.

ANNEXES

1/ Etude BRGM MAURISCOT, juin 2025 « caractérisation de la vulnérabilité aux risques érosion et submersion de la République de Maurice (île Maurice et île Rodrigues) à date, à horizon 2050 et horizon 2100 ».

Coastal risks on the islands of Mauritius and Rodrigues – Synthesis report (juin 2025) (rapport de synthèse BRGM/RC-74398-FR)

Coastal hazards assessment in Mauritius and Rodrigues – Volume 1 (rapport final, juin 2025) (rapport technique détaillé)

Accessible sur demande et ici jusqu'au 30/07: https://echange.afd.fr/redirect?p=rjujw06936

2/ Rapport des concertations multi-acteurs concernant la gestion des risques côtiers à Maurice, Dynamia, septembre 2025.

Sur demande et accessible ici jusqu'au 30/07 : https://echange.afd.fr/redirect?p=dthqu93438

3/ Plan d'action pour une gestion Intégrée des Zones côtière dans le district de Rivière noire et méthodologie de mise en eouvre. Dynamia. Programme RECOS COI. 2026 .

En cours de finalisation. Sera remis au prestataire lors du démarrage de sa mission

4/ Liste des 24 sites prioritaires du gouvernement mauricien/ Ministère de l'environnement.

SN	Site	Review	Status
1.	Trou aux Biches (1.1 Km)	AFD/EU	Tender stage Works
2.	Albion (400 m)	AFD/EU	Tender Stage Works
3.	Souillac (500 m)	AFD/EU	Tender Stage Works
4.	Tamarin Public beach (155m)	AFD/BRGM	Consultancy Tender stage
5.	Belle Mare (2.2 km)	AFD/EU	Tender Stage works
6.	Flic en Flac to Wolmar (7km)	AFD/EU	Detailed Design Report
7.	Deux Freres (900 m)	AFD/EU	Detailed Design Report
8.	Riviere des Creoles (600 m)	AFD/EU	EIA Stage
9.	Vieux Grand Port Site 1 – Old Grand Port Public Beach (100 m)	AFD/EU	EIA Stage
10.	Vieux Grand Port Site 2 – Sattan Babooa Public Beach (70 m)	AFD/EU	Tender Stage Works (NBS)

11.	Vieux Grand Port Site 3 – Sattan Babooa Debarcadere(80 m)	AFD/EU	EIA Stage
12.	Vieux Grand Port Site 4 - Debarcadere (Behind Church) (50 m)	AFD/EU	EIA Stage
13.	Bel Ombre(400m)	AFD/EU	EIA Stage
14.	St Felix public beach (next to cemetery) (300m)	AFD/EU	EIA Stage
15.	Riambel (1km)	AFD/EU	EIA Stage
16.	La Prairie Public Beach (250m)	EIB	EIA Stage
17.	Le Morne Village	EIB	EIA Stage
18.	Le Morne Trou Chenille (1km)	EIB	EIA Stage
19.	La Mivoie Rivière Noire (200m)	EIB	EIA Stage
20.	La Preneuse (2km)	EIB	EIA Stage
21.	Bois des Amourettes (phase 2) (150m)	EIB	EIA Stage
22.	Pointe des Regates (200m)	EIB	EIA Stage
23.	Pointe d'Esny (200m)	EIB	EIA Stage
24.	Blue Bay public beach (300m)	EIB	EIA Stage